



Évaluation du Prêt canadien aux apprentis Phase 2

Rapport

Septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

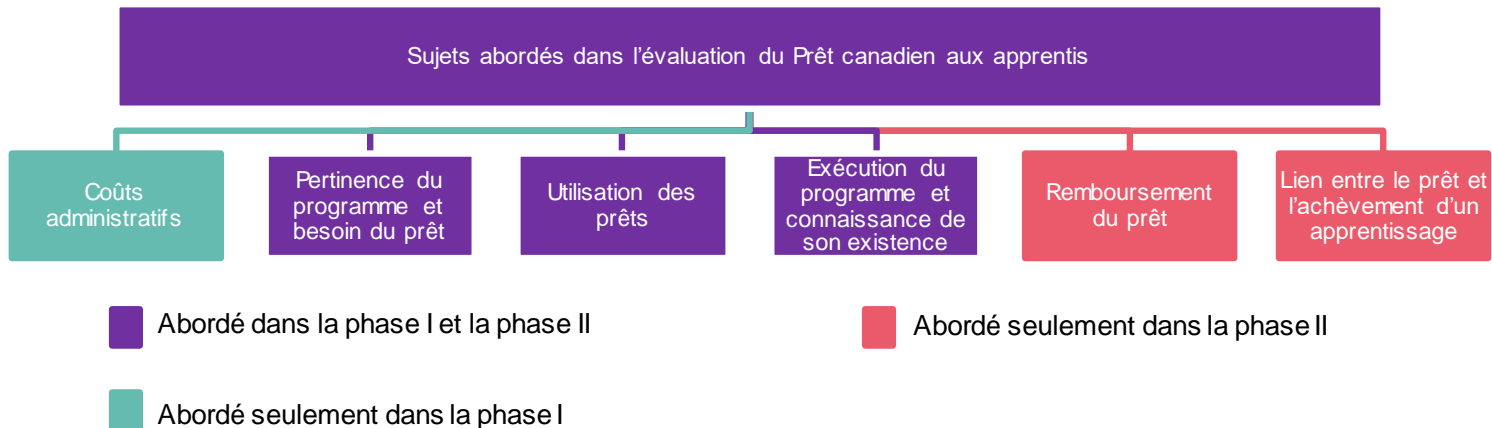
2	Introduction et sommaire des principales conclusions et recommandations de la phase II	33	Annexe B : Évaluation de l'approche
7	Principales conclusions	36	Annexe C : Description du programme
27	Conclusion et recommandations	37	Annexe D : Modèle logique
29	Réponse de la direction et plan d'action	38	Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires
30	Annexe A : Questions d'évaluation		

PRÉSENTATION

Le présent rapport rend compte des résultats de la deuxième phase de l'évaluation du Prêt canadien aux apprentis (PCA). La phase I s'est achevée en 2017; elle portait sur la pertinence du programme, l'utilisation des prêts, les coûts administratifs, ainsi que l'exécution du programme et la connaissance de son existence. La phase II aborde des questions supplémentaires concernant le remboursement du prêt et le lien entre le prêt et l'achèvement d'un apprentissage.

La présente évaluation repose sur une analyse d'impact pour déterminer dans quelle mesure les prêts ont contribué à l'achèvement de l'apprentissage. En raison de l'omission d'un biais variable, les impacts du programme ont été mentionnés comme des contributions. Pour obtenir plus de détails sur cette étude, veuillez consulter la section « Méthodologie et limites » de l'annexe B.

L'évaluation couvre les années civiles de 2015¹ à 2019 et est conforme à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Politique sur les résultats de 2016* du Conseil du Trésor.²



¹ Les preuves provenant de l'utilisation des données administratives portent sur les années civiles 2015 à 2017.

² L'annexe A contient une liste plus détaillée des questions d'évaluation, tandis que l'annexe B applique la méthodologie utilisée pour cette évaluation et ses limites.

Principales conclusions de l'évaluation³

- Le prêt contribue à l'achèvement de la formation.
- Le Prêt canadien aux apprentis est essentiel étant donné que la plupart des apprentis continuent d'avoir du mal à joindre les deux bouts pendant leur formation technique.
- Le Prêt canadien aux apprentis répond aux besoins de diverses sous-populations.
- Une part plus élevée que la moyenne de femmes, de bénéficiaires autochtones, de bénéficiaires en situation de handicap et de bénéficiaires âgés interrogés a indiqué que les prêts étaient importants ou très importants pour couvrir les coûts de formation et les autres dépenses connexes.
- Environ un tiers (37 %) des apprentis interrogés connaissaient l'existence du prêt avant de s'inscrire à leur formation en apprentissage.
- Sur ces 37 %, un tiers (39 %) estime que le fait de savoir qu'un prêt existait avait grandement influencé leur décision de participer à un programme d'apprentissage. Les apprentis prennent surtout connaissance du programme après leur inscription dans une école de métiers.
- Le taux de participation a été relativement stable depuis le lancement du programme. Entre 2015 et 2017, environ un tiers des apprentis admissibles a utilisé le prêt. Le taux moyen d'utilisation du Prêt canadien aux apprentis au cours de cette période était de 31,6 %, avec un taux légèrement plus élevé chez les femmes (33,1 %).⁴
- La majorité des bénéficiaires interrogés sont satisfaits du processus de demande (78,6 %) et de la rapidité de versement du prêt (82,0 %). Cela correspond aussi aux résultats de la phase I.
- Entre 2015 et 2017, 74,1 % des bénéficiaires de prêts ont également utilisé à la fois les subventions aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi. Pendant la même période, seulement 4 % des bénéficiaires du prêt s'en remettaient au prêt comme source de soutien financier.
- En moyenne, un apprenti s'endette de 5 534 \$ pendant sa formation. Une grande majorité des bénéficiaires (81,5 %) commencent à rembourser leur prêt avant la fin de leur première année de formation.
- En général, environ 10 % des bénéficiaires commencent à rembourser leur prêt avant de terminer leur formation. Un faible pourcentage d'emprunteurs qui remboursent leur prêt (1,7 %) ont recours au Programme d'aide au remboursement. C'est peut-être parce que les apprentis ne connaissent pas ce programme.

³ Une enquête et une base de données intégrée ont été utilisées pour générer les conclusions de ce rapport.

⁴ La phase 1 de l'évaluation du Prêt canadien aux apprentis a estimé le taux de participation en 2015 à 41 %. Des données plus récentes sur le nombre de prêts déboursés peuvent être consultées dans le tableau 4 de l'annexe E, mais il ne s'agit pas de taux d'utilisation, car le programme ne calcule pas un tel chiffre.

PRÉSENTATION

Recommandation

1. Le programme devrait se concentrer sur la sensibilisation des groupes sous représentés, tant pour promouvoir le programme que pour clarifier ses principales caractéristiques afin qu'un plus grand nombre d'apprentis qui en ont besoin puissent en bénéficier.

Considération

1. Comme le Prêt canadien aux apprentis n'est qu'un élément d'un ensemble de mesures fédérales de soutien à l'apprentissage, le Ministère devrait examiner comment le prêt s'inscrit dans une stratégie d'apprentissage plus large.



Contexte du programme

Le Prêt canadien aux apprentis a été lancé en 2015 et offre des prêts sans intérêt allant jusqu'à 4 000 dollars par période de formation technique (demande minimale de 500 dollars). Au cours de l'année de prêt 2015-2016, 16 429 apprentis au total ont utilisé le Prêt canadien aux apprentis, entraînant des décaissements totalisant 69,4 millions de dollars.⁵

Le montant maximum du prêt à vie est fixé à 20 000 dollars ou à un maximum de cinq périodes de formation technique. Le programme a été conçu pour aider les apprentis des métiers désignés Sceau rouge à :

- couvrir les coûts liés à leur apprentissage;
- aider davantage d'apprentis à terminer leur formation.⁶

Le Prêt canadien aux apprentis s'appuie sur d'autres mesures du gouvernement fédéral qui visent à soutenir financièrement les apprentis⁷ :

Assurance-emploi

Les personnes qui obtiennent une recommandation de leur province ou territoire pour suivre une formation technique à temps plein (parfois appelée formation par stages d'études en cours de travail) peuvent être admissibles à des prestations d'assurance-emploi. Cela n'est possible que si elles sont au chômage et suivent une formation.

Subventions aux apprentis

Les subventions aux apprentis se composent de la Subvention incitative aux apprentis, de la Subvention à l'achèvement de l'apprentissage et de la Subvention incitative aux apprentis pour les femmes. Elles permettent aux apprentis de recevoir jusqu'à 4 000 dollars de subventions à vie pour payer leurs frais de scolarité, leurs déplacements, leurs outils ou d'autres dépenses, ou jusqu'à 8 000 dollars de subventions pour les apprenties.

Déductions fiscales

Déductions et crédits d'impôt pour les apprentis et les personnes de métier, notamment :

- Déduction pour les outils des gens de métiers;
- Crédit d'impôt pour frais de scolarité;⁸
- Crédit d'impôt pour études.

⁵ Une description plus détaillée du programme est présentée à l'annexe C.

⁶ Le modèle logique du programme de prêts canadien aux apprentis est présenté à l'annexe D.

⁷ Dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec, les employeurs acceptent de libérer l'apprenti pour qu'il suive une formation technique pendant 6 à 12 semaines en alternance avec des périodes de formation en milieu de travail.

⁸ En 2011, le crédit d'impôt pour frais de scolarité a été étendu afin d'inclure un allègement fiscal pour les examens professionnels. Les frais d'examen doivent être supérieurs à 100 dollars pour être admissibles.

PRÉSENTATION

Rôle du gouvernement dans l'apprentissage

En 2015 :



Le fait de terminer un programme d'apprentissage peut être un défi pour les apprentis et peut aussi varier considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre et d'un métier à l'autre. Le tableau 1 montre que les apprentis qui ont terminé leur programme ont plus de chances de trouver un emploi et ont, en moyenne, des revenus plus élevés.¹²

Tableau 1 : Avantages de terminer un programme d'apprentissage

Caractéristique des apprentis	Finissants	Décrocheurs
Ont un emploi permanent	80,8 %	77,0 %
Revenu annuel moyen	69 512 \$	59 782 \$

⁹ Enquête sur la population active 2015, Statistique Canada.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Système d'information sur les apprentis enregistrés 2017, Statistique Canada.

¹² Frank, Christine et Emily Jovic, « Enquête nationale auprès des apprentis : Vue d'ensemble du Canada 2015 », Statistique Canada, mars 2017.

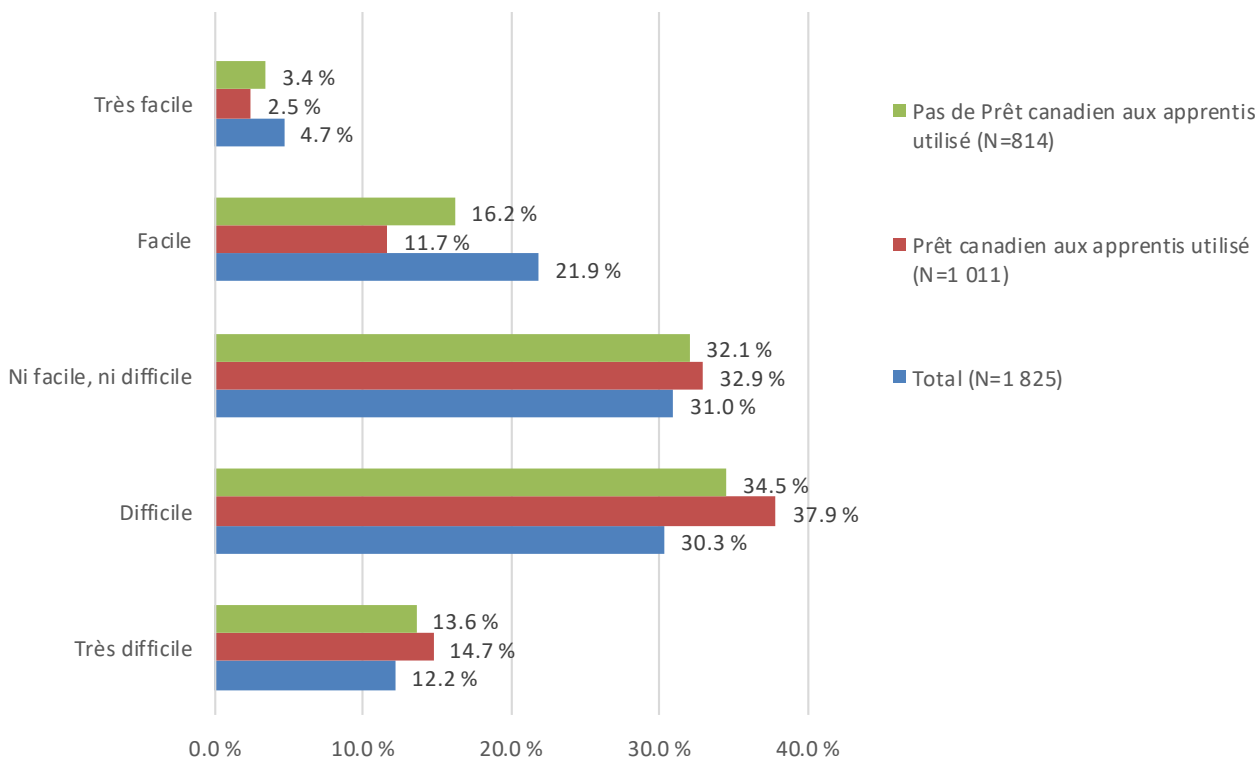
PRINCIPALES CONCLUSIONS – LE PROGRAMME RÉPOND À UN BESOIN

Tant les bénéficiaires que les non-bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis indiquent que le prêt est nécessaire étant donné le coût élevé de la formation technique et le coût global de l'apprentissage.



- La figure 1 montre que près de la moitié des apprentis interrogés (48,1 %) ont déclaré qu'il était difficile ou très difficile de joindre les deux bouts pendant la période de formation technique.
- La part d'apprentis ayant eu des difficultés à joindre les deux bouts pendant la période de formation technique est plus élevée chez les bénéficiaires de prêts (52,6 %) que chez les non-bénéficiaires (42,5 %). Cela suggère qu'il y a un besoin pour le Prêt canadien aux apprentis.

Figure 1 : Pendant votre période de formation technique, dans quelle mesure a-t-il été facile ou difficile de joindre les deux bouts financièrement?



Source d'information : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



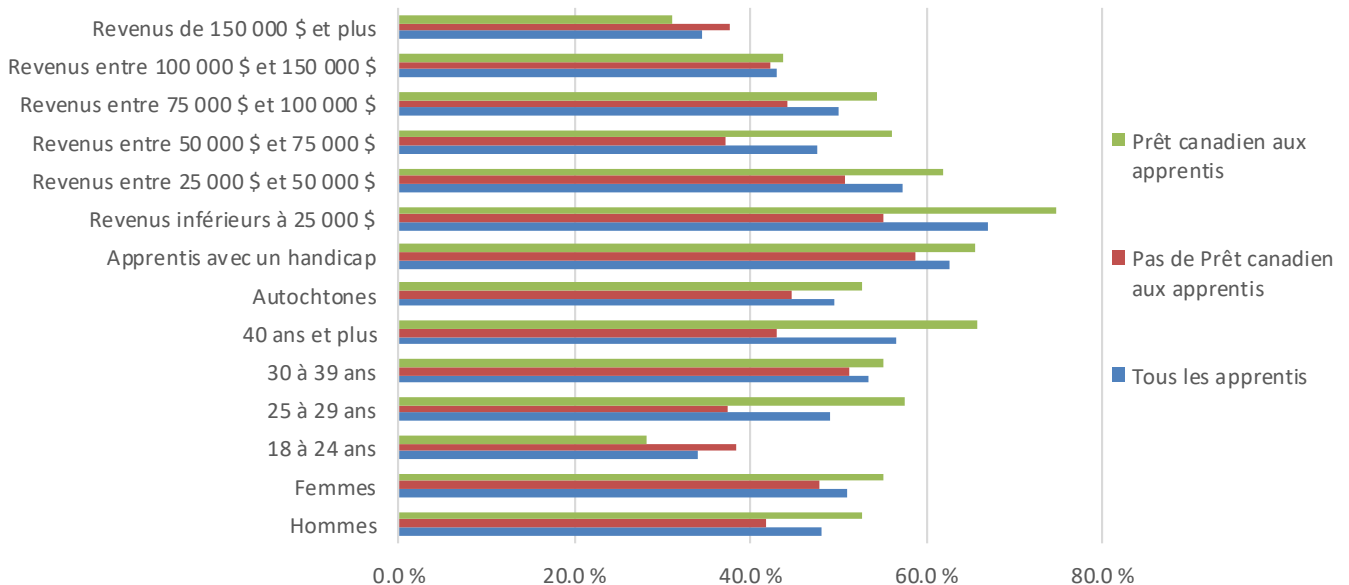
PRINCIPALES CONCLUSIONS – LE PROGRAMME RÉPOND À UN BESOIN

Il existe des variations concernant les difficultés à joindre les deux bouts, ce qui suggère que certains groupes ont plus besoin du Prêt canadien aux apprentis que d'autres.



- La figure 2 indique que certains groupes étaient plus susceptibles de dire qu'ils avaient des difficultés à joindre les deux bouts. Ces groupes comprennent les femmes (51 %), les apprentis de 40 ans et plus (56,6 %), les apprentis en situation de handicap (62,7 %) et les apprentis ayant un revenu annuel plus faible (66,9 %) étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient eu de la difficulté à joindre les deux bouts.
- Une part plus importante de bénéficiaires de prêts a indiqué qu'ils avaient des difficultés à joindre les deux bouts par rapport aux non-bénéficiaires admissibles. Les exceptions sont les bénéficiaires qui gagnent plus de 150 000 \$ et ceux qui ont entre 18 et 24 ans.
- La figure 19 de l'annexe E indique que certains groupes d'apprentis étaient plus susceptibles de dire qu'ils avaient des difficultés à joindre les deux bouts. Il s'agit des électriciens/électriciennes industriels (60,8 %), des soudeurs/soudeuses (59,4 %), des plombiers/plombières (57,1 %) et des apprentis formés dans plus d'un métier (60,9 %)¹³ étaient aussi plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient eu de la difficulté à joindre les deux bouts.

Figure 2 : Part d'apprentis ayant eu des difficultés à joindre les deux bouts pendant leur formation technique



Source d'information : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

¹³ Les coiffeurs/coiffeuses (41,6 %) et les cuisiniers/cuisinières (35,8 %) ont déclaré qu'ils avaient des difficultés à joindre les deux bouts, comme le montre la figure 19 de l'annexe E. Cependant, avec un échantillon de 5 et 3 observations respectivement, il n'est pas possible de faire une généralisation.

PRINCIPALES CONCLUSIONS – LE PROGRAMME RÉPOND À UN BESOIN

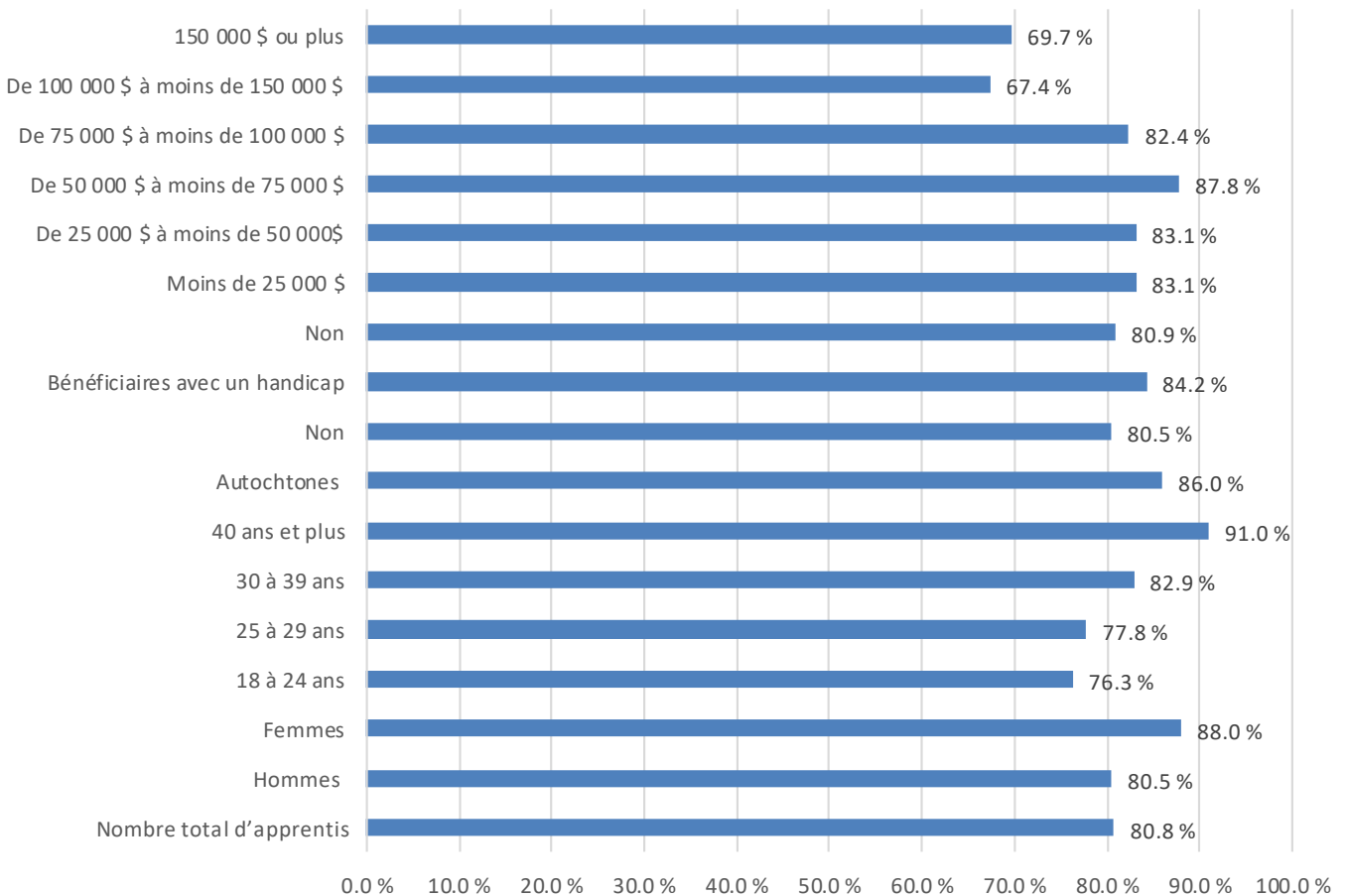
**Le Prêt canadien aux apprentis contribue à couvrir les coûts de formation et les autres dépenses pour la plupart des bénéficiaires (80,8%).
L'appoint du prêt était plus important chez les groupes vulnérables.**

La figure 3 indique que 80,8 % des bénéficiaires interrogés ont précisé que les prêts avaient aidé ou grandement aidé à couvrir les coûts de formation et les autres dépenses connexes.

Cette part est plus élevée chez les groupes suivants :

- femmes (88,0 %)
- apprentis plus âgés (91 %)
- Autochtones (86 %)
- bénéficiaires en situation de handicap (84,2 %)
- personnes qui gagnent moins de 75 000 dollars par an (87,8 %).

Figure 3 : Degré d'importance du prêt dans la couverture des coûts de l'apprentissage par sous-groupe? (N=1,083)



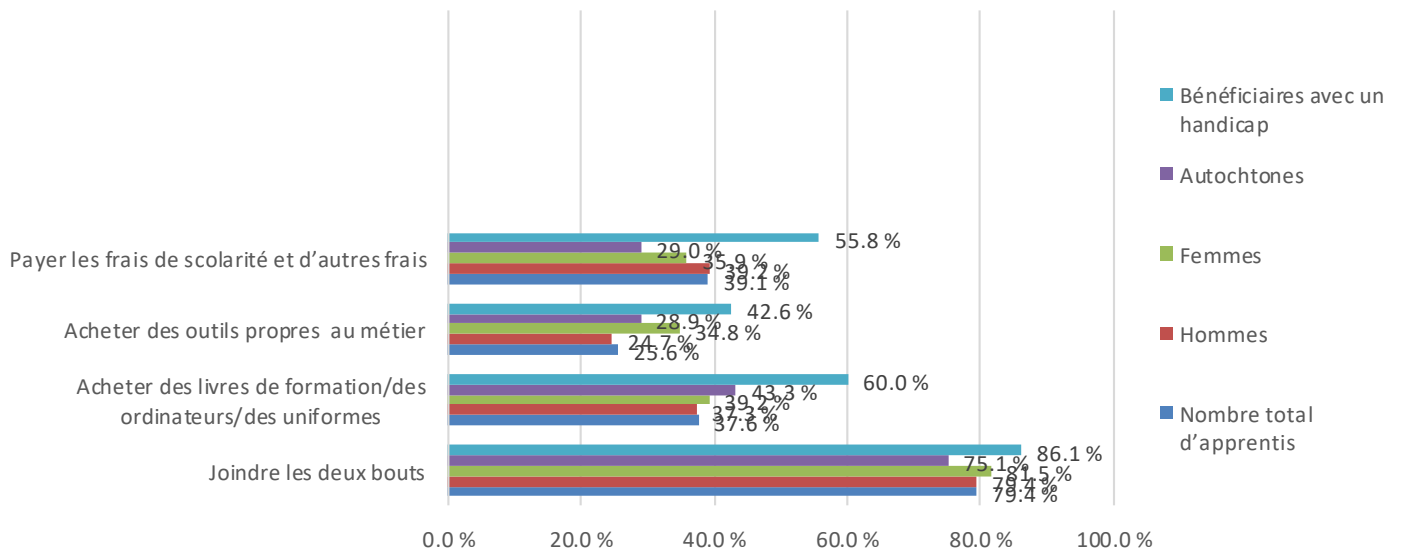
Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

Environ trois quarts (79,4 %) des bénéficiaires interrogés ont utilisé le Prêt canadien aux apprentis pour joindre les deux bouts.



- La figure 4 indique que 39,1 % des bénéficiaires ont utilisé le Prêt canadien aux apprentis pour payer leurs frais de scolarité et autres frais. Les apprentis ont également utilisé le Prêt canadien aux apprentis pour payer des articles de formation tels que des livres, un ordinateur ou des uniformes (37,6 %) et pour acheter des outils (25,6 %).
- Une part plus élevée de bénéficiaires à faible revenu et de bénéficiaires en situation de handicap ont utilisé le Prêt canadien aux apprentis pour payer les frais de scolarité et autres frais, acheter des outils ou des livres, un ordinateur ou des uniformes spécifiques à la formation. Voir la figure 32 de l'annexe E pour le tableau complet, y compris les renseignements sur les revenus.
- Les prêts sont utilisés différemment par les différents groupes de métier. Par exemple, les soudeurs et soudeuses (92,9 %), les tuyauteurs et monteurs/tuyauteuses et monteuses de conduites de vapeur (92,4 %), les personnes en situation de handicap (86,1 %), celles qui gagnent moins de 75 000 \$ par an (82 %) et les femmes (81,5 %) sont les plus susceptibles de déclarer utiliser le Prêt canadien aux apprentis pour joindre les deux bouts, comme l'indique la figure 25 de l'annexe E.
- La nature du travail et les différences de revenus expliquent probablement cette situation.

Figure 4 : À quoi a servi le Prêt canadien aux apprentis? (N=1 083)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.


PRINCIPALES CONCLUSIONS – SENSIBILISATION

Environ un tiers (37 %) des apprentis connaissaient l'existence du Prêt avant de s'inscrire, comme l'indique la figure 5.

La figure 5 indique que les femmes sont moins nombreuses à connaître le Programme de prêt aux apprentis (30,6 %) et c'est également le cas des apprentis gagnant moins de 25 000 \$ par an (30,4 %). Il s'agit d'un faible taux. Un tiers d'entre eux estiment que le fait de connaître l'existence du prêt est un élément important de leur décision de participer à un programme d'apprentissage.

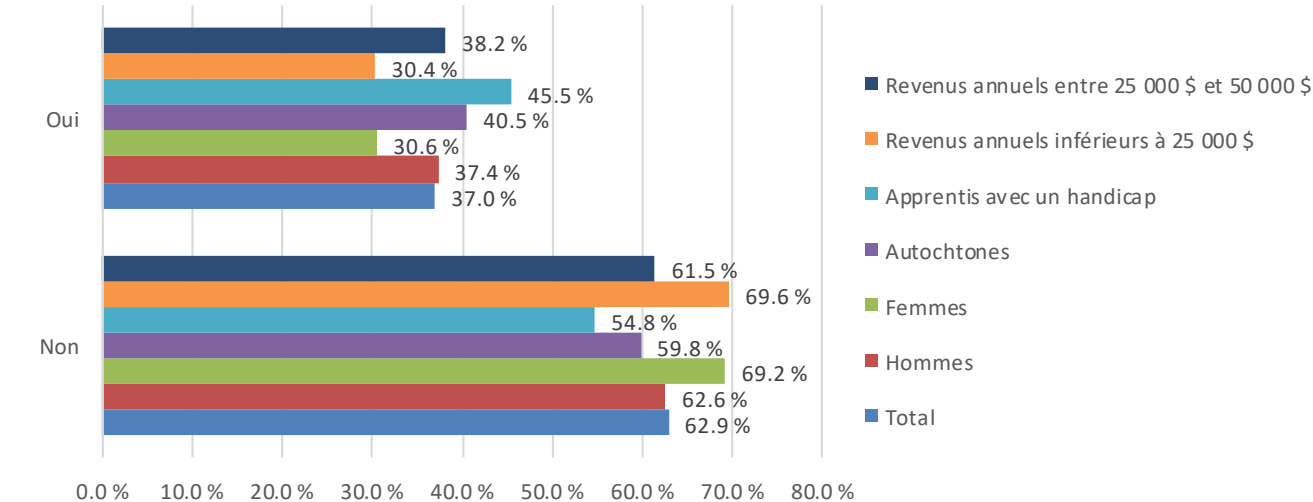
Pour ceux qui connaissent l'existence du prêt, la figure 20 de l'annexe E révèle que pour 39 % des apprentis, la connaissance du Prêt canadien aux apprentis a été un facteur important (17,4 %) ou très important (21,6 %) qui a influencé leur décision de s'inscrire à un programme d'apprentissage. Ce pourcentage est encore plus élevé chez les femmes (47 %), les apprentis autochtones (64,9 %), les apprentis en situation de handicap (62,5 %) et ceux dont le revenu annuel est inférieur à 25 000 \$ (59,6 %).

Un tiers des apprentis qui n'ont pas présenté de demande de Prêt canadien aux apprentis (38,2 %) ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas ce programme. Ce pourcentage est encore plus élevé chez les femmes (52,4 %), les apprentis autochtones (49,6 %) et les apprentis en situation de handicap (49,2 %).



Les femmes (30,6 %) sont plus nombreuses que les hommes (37,4 %) à ignorer l'existence du Prêt.

Figure 5 : Niveau de connaissance du Prêt canadien aux apprentis avant de devenir apprenti? (N=1 525)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



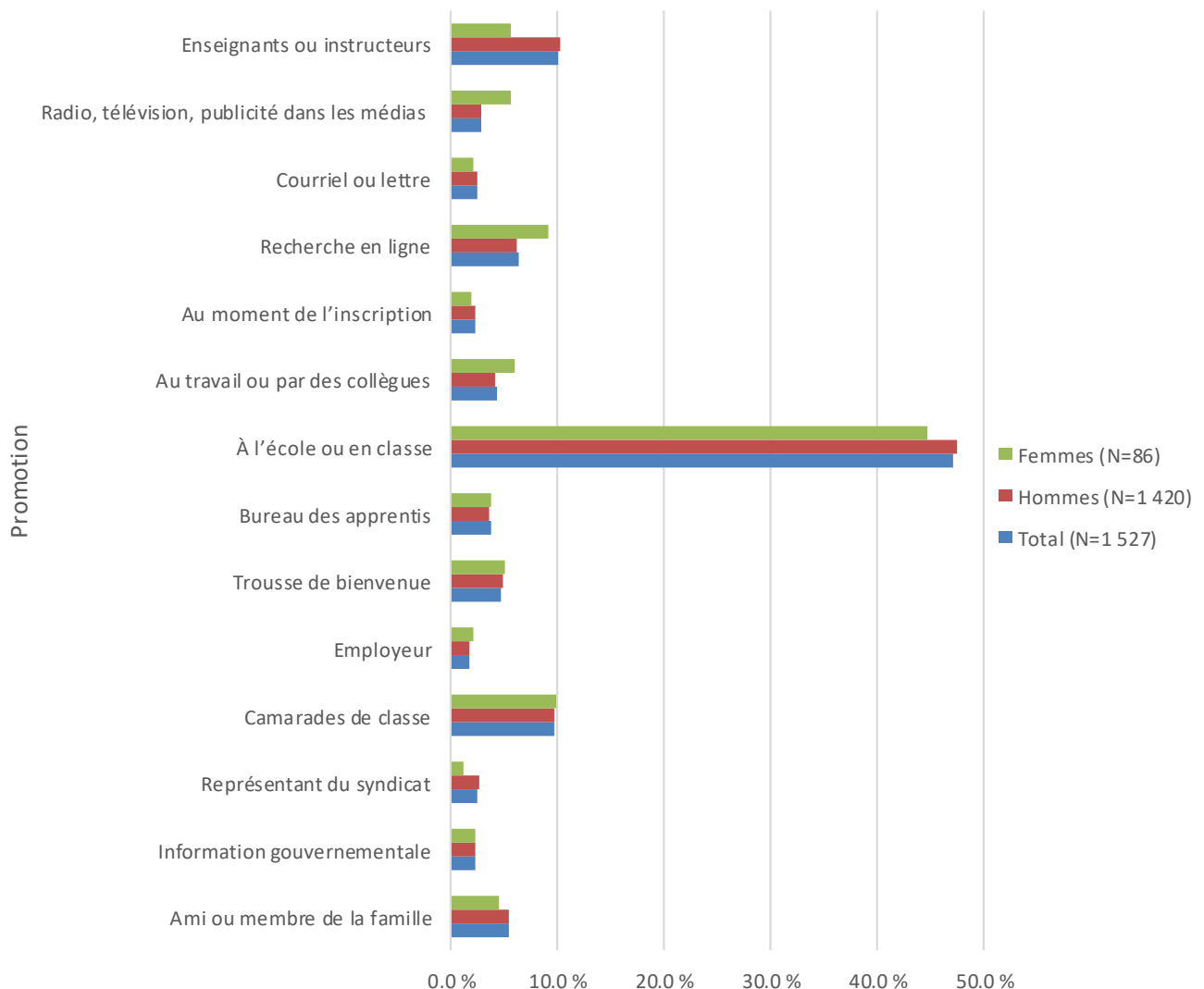
L'essentiel de la promotion se fait en classe ou à l'école et non avant l'inscription au programme.

La figure 6 indique que 60 % des apprentis qui étaient au courant du Prêt canadien aux apprentis avant de répondre au sondage d'évaluation ont été informés du prêt :

- en classe (44,6 %)
- par un camarade (9,8 %)
- par un enseignant (5,6 %)

Cela signifie que les apprentis découvrent le prêt principalement après leur inscription à la formation.

Figure 6 : Les apprentis ont-ils entendu parler du Prêt canadien aux apprentis pour la première fois grâce à ces promotions?



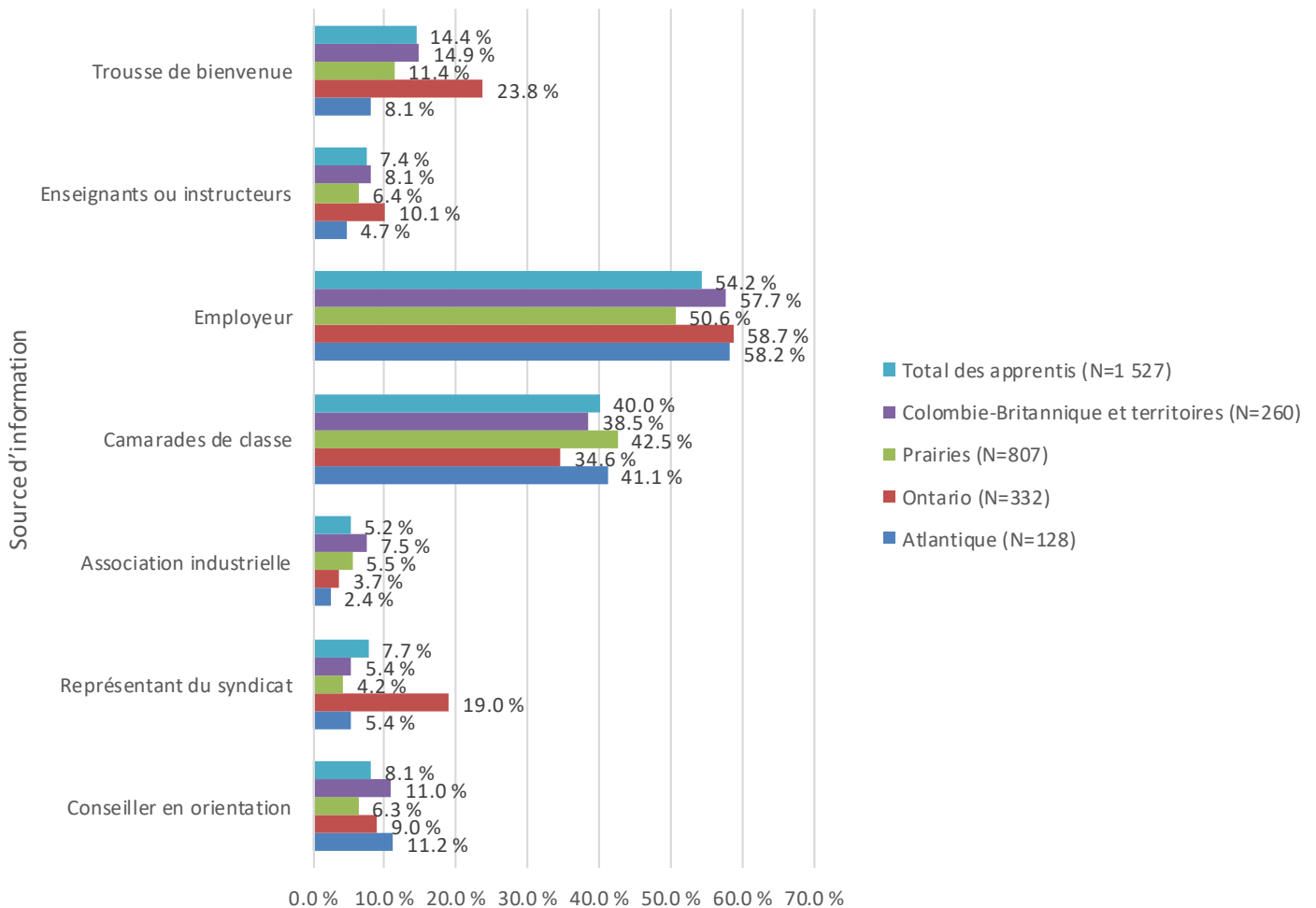
Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

PRINCIPALES CONCLUSIONS – SENSIBILISATION

Un grand pourcentage des bénéficiaires ont pris la décision de devenir apprenti sans savoir qu'il existait un programme de prêt. La plupart des renseignements sur le programme sont fournies pendant la formation par les employeurs ou les écoles.¹⁴

La figure 7 montre que la source d'information sur le prêt varie selon les régions. Par exemple, il y a un pourcentage plus élevé d'apprentis en Ontario qui obtiennent des renseignements de représentants syndicaux et d'employeurs ainsi que des trousse de bienvenue que dans les autres régions.

Figure 7 : Les apprentis ont reçu de l'information sur le Prêt canadien aux apprentis grâce aux sources suivantes



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

¹⁴ Il convient de noter que le Prêt canadien aux apprentis n'a pas pour objectif officiel de faire connaître le programme aux apprentis avant leur inscription. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, voir le modèle logique du Prêt canadien aux apprentis à l'annexe A.

PRINCIPALES CONCLUSIONS – PARTICIPATION

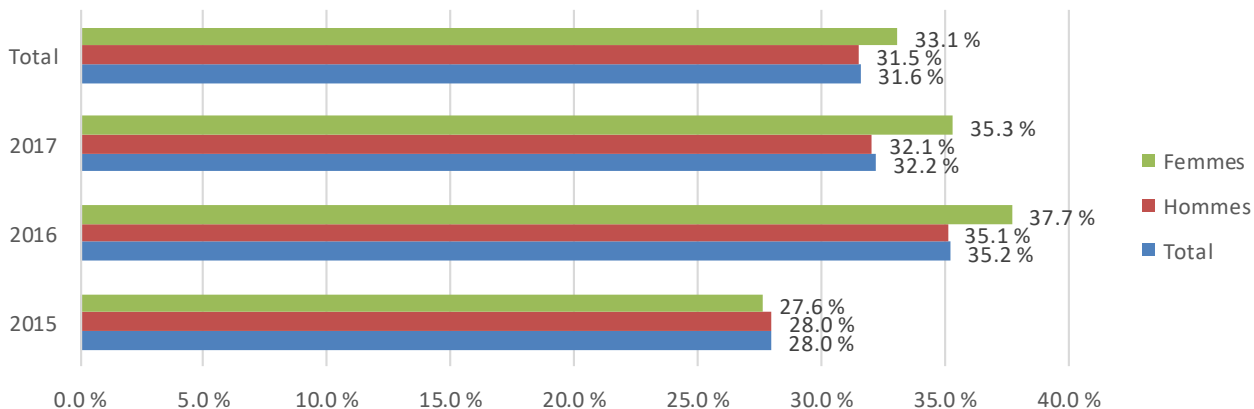
L'ensemble du taux de participation a augmenté depuis 2015, mais il varie en fonction du sexe et de la province ou du territoire.



Le taux de participation des femmes est de 33,1 % au total.

- La figure 8 indique que, sauf en 2015, le taux de participation des femmes est toujours supérieur à celui des hommes. Le taux de participation moyen des femmes est de 33,1 %, tandis que celui des hommes est de 31,5 %.
- La figure 21 de l'annexe E indique également que l'Alberta et la Nouvelle-Écosse ont les taux d'utilisation les plus élevés, avec une moyenne de 44,9 % et 42,8 % respectivement. Cependant, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador ont tous deux le taux de demande le plus faible, avec une moyenne de 15,6 % chacun. Le taux de demande en Ontario a diminué chaque année de 2015 à 2017.
- Au total, 49 550 prêts ont été versés à 34 602 apprentis entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017.¹⁵
- La plupart des prêts sont versés aux apprentis inscrits en Alberta. En ce qui concerne les métiers, la plupart des prêts sont octroyés à des électriciens/électriciennes en construction et à d'autres métiers désignés Sceau rouge.

Figure 8 : Estimation du taux de participation au Prêt canadien pour apprentis par sexe



Source : EDSC, Analyse des données administratives sur les Prêts canadiens aux apprentis combinées aux données sur les subventions aux apprentis et sur l'assurance-emploi.

¹⁵ Les données administratives utilisées pour l'analyse comprenaient des données pour les années civiles 2015 à 2017. C'est pourquoi le statut du prêt (c'est-à-dire en cours de remboursement) est au 31 décembre 2017.

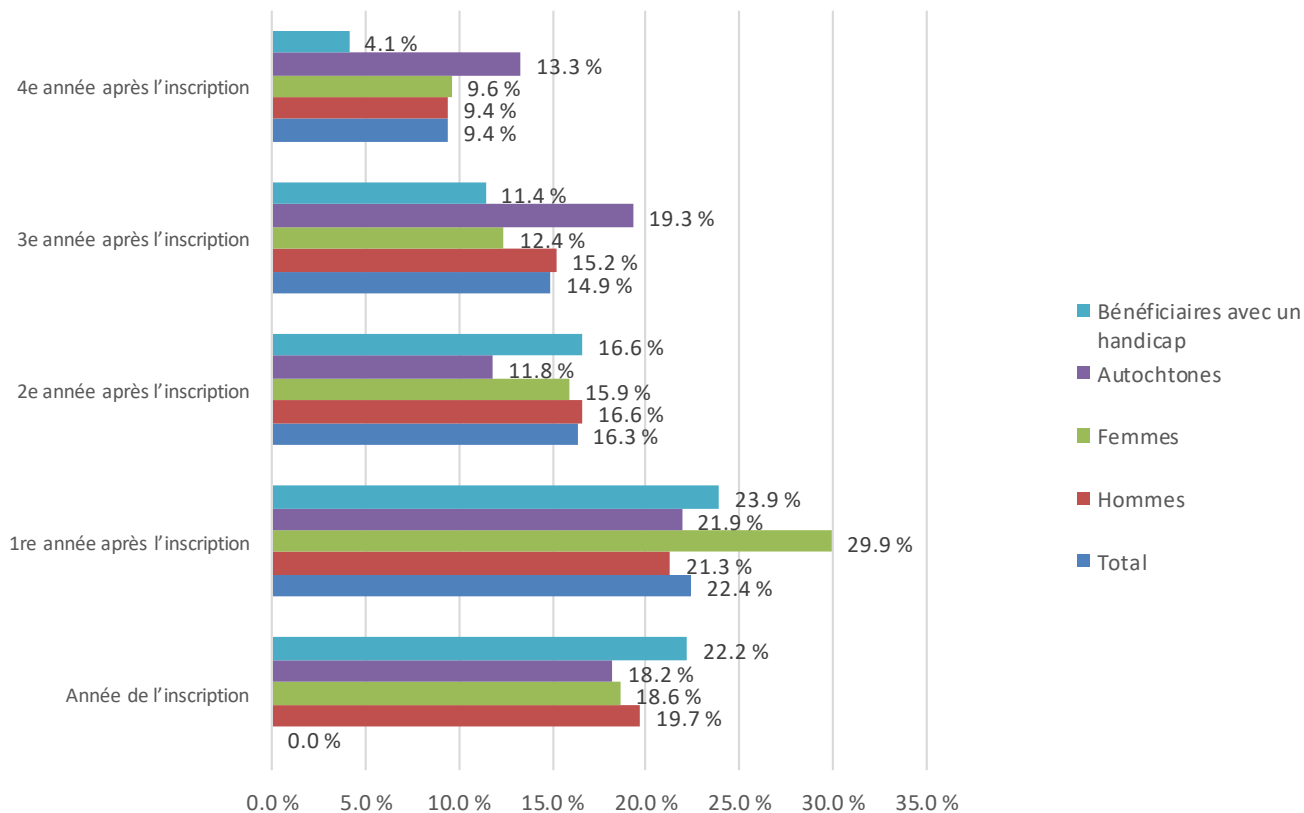
PRINCIPALES CONCLUSIONS – PARTICIPATION

Un peu moins de la moitié (42 %) des bénéficiaires de prêts obtiennent leur premier prêt soit pendant l'année de leur inscription, soit 1 an après leur inscription.

- Un apprenti peut contracter jusqu'à 5 prêts de 4 000 \$ dans le cadre du Prêt canadien aux apprentis, pour un montant maximum à vie de 20 000 \$. Les apprentis obtiennent en moyenne environ 2 prêts.
- Le revenu est le seul facteur qui influe sur le nombre de prêts contractés. Comme le suggère le tableau 6 de l'annexe E, d'autres caractéristiques démographiques ne sont pas des facteurs considérables qui influencent la décision d'emprunter, notamment :
 - le sexe,
 - la situation d'handicap,
 - l'âge.

Ces données suggèrent qu'il n'y a pas de lien entre les sous-groupes et le nombre de prêts contractés. Cependant, le nombre de prêts contractés diminue considérablement à mesure que les revenus augmentent.

Figure 9 : Étape de l'apprentissage où les bénéficiaires de prêts ont fait leur première demande (N=1 111)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

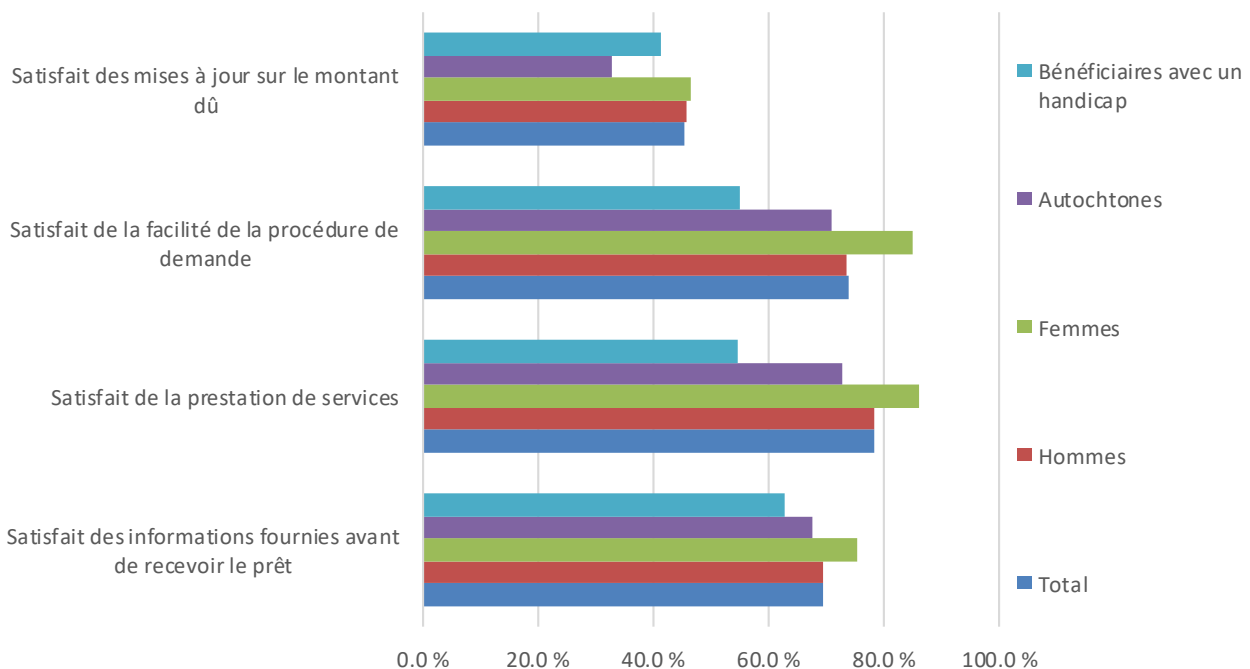
PRINCIPALES CONCLUSIONS – NIVEAUX DE SATISFACTION

La plupart des bénéficiaires (78,6 %) sont satisfaits ou très satisfaits du processus, à l'exception des bénéficiaires autochtones et des bénéficiaires en situation de handicap.



- La figure 10 montre la satisfaction à l'égard du processus de demande de prêts. Les bénéficiaires autochtones (73 %) et les bénéficiaires en situation de handicap (54,8 %) sont les moins satisfaits du processus de demande de prêts. Les femmes (86,2 %) sont les plus satisfaites du processus de demande.
- La figure 10 indique également que 73,9 % des bénéficiaires sont satisfaits ou très satisfaits de la clarté des documents du programme (faciles à comprendre). Les bénéficiaires en situation de handicap (55,2 %) semblent moins satisfaits de la clarté des documents de prêt, tandis que les femmes (85,2 %) sont plus satisfaites.
- Le niveau de satisfaction à l'égard du processus de demande et de la clarté des documents du Prêt canadien aux apprentis augmente avec le niveau de scolarité (voir la figure 27 de l'annexe E).¹⁶
- Deux raisons principales ont été données par les apprentis qui n'ont pas présenté de demande de prêt :
 - 14,2 % ont indiqué être mal à l'aise à l'idée d'avoir des dettes;
 - 39,4 % n'avaient pas besoin d'un prêt.

Figure 10 : Degré de satisfaction concernant la prestation de services par sous-groupes (N=1 111)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.
¹⁶ Un simple test t pour comparer le niveau de satisfaction entre les différents niveaux d'éducation indique que la différence de niveau de satisfaction n'est pas toujours statistiquement significative pour le niveau d'éducation inférieur à quelques études collégiales.

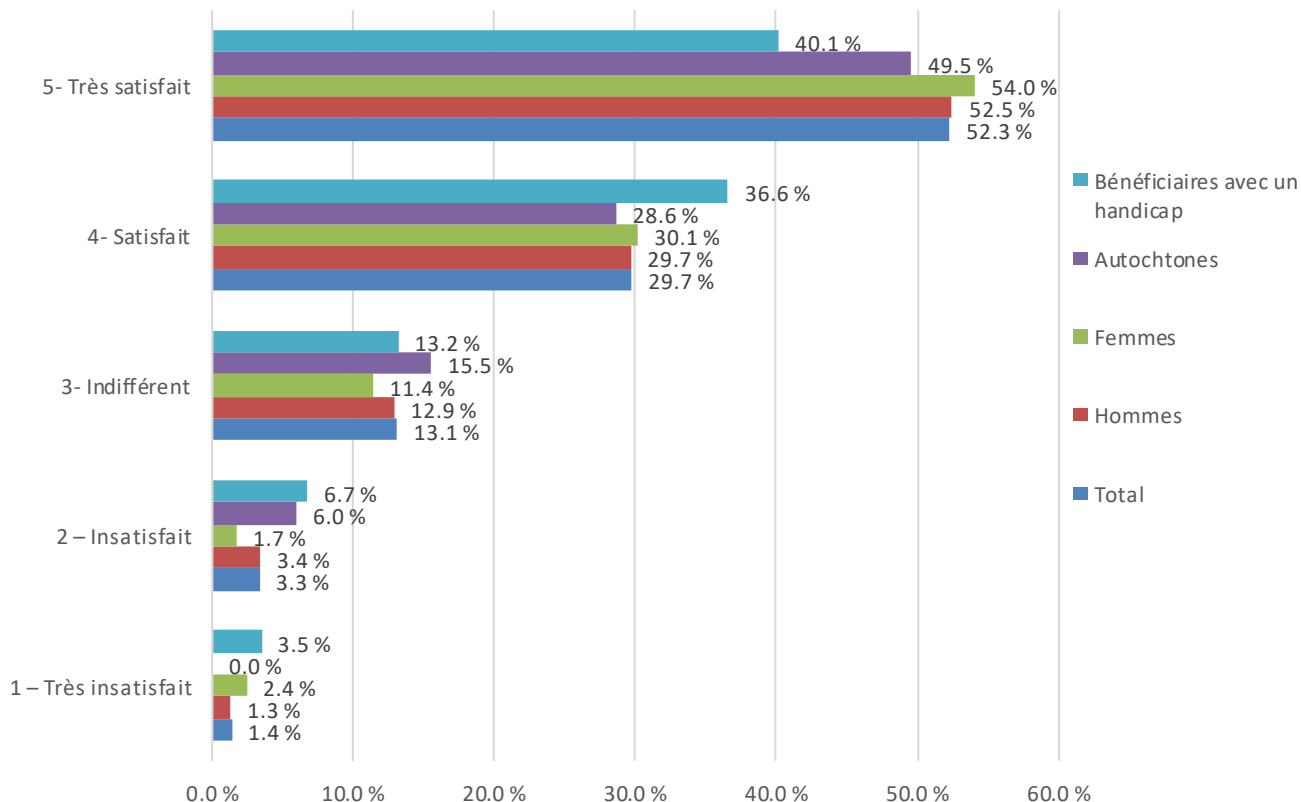
PRINCIPALES CONCLUSIONS – NIVEAUX DE SATISFACTION

La plupart des bénéficiaires de prêts sont satisfaits (29,7 %) ou très satisfaits (52,3 %) de la rapidité avec laquelle le prêt leur a été versé.¹⁷



- La figure 11 indique qu'il existe des variations dans le niveau de satisfaction quant à la rapidité de versement du prêt parmi les groupes sélectionnés. Les bénéficiaires en situation de handicap et les Autochtones semblent être légèrement moins satisfaits de la rapidité de versement du prêt que les autres groupes.
- Les variations géographiques dans le niveau de satisfaction quant à la rapidité de versement du prêt sont illustrées dans la figure 28, à l'annexe E :
 - Les bénéficiaires en Colombie-Britannique et dans les territoires (85,2 %) sont plus satisfaits.
 - Les Ontariens (76,2 %) sont moins satisfaits.

Figure 11 : Degré de satisfaction quant à la rapidité de versement du prêt (délai entre la demande et la réception). (N=1,083)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

¹⁷ Lorsque le programme a été lancé, il a été précisé que « Les demandeurs qui fournissent tous les renseignements nécessaires peuvent s'attendre à recevoir leur prêt dans les 7 à 10 jours ouvrables suivant la réception de leur demande ». Pour obtenir plus d'informations, voir la page <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2015/01/pre-canadien-apprentis.html>.

Les apprentis ont suggéré des changements au Prêt canadien aux apprentis et à la série de mesures de soutien fédérales



- Environ 4 % des apprentis souhaiteraient que le coût de l'apprentissage soit moindre.
- Pour 4,3 % des apprentis, la connaissance de l'existence du programme pourrait résoudre de nombreux problèmes, tandis que 3,8 % ont mentionné qu'une meilleure information sur le prêt pourrait les aider.
- Un autre 2,8 % a mentionné que le ciblage des groupes plus vulnérables, tels que les femmes seules ou les familles à faible revenu, serait une bonne solution.
- Près de 12 % des apprentis interrogés ont indiqué qu'il serait utile de prévoir plus de subventions ou plus de fonds, y compris une subvention ciblée pour des coûts particuliers, comme l'essence, les déplacements et la garde d'enfants.
- Les points de vue des bénéficiaires de prêts diffèrent de ceux des non-bénéficiaires en ce qui concerne sur les améliorations à apporter au prêt, mais ces différences ne sont ni importantes ni systématiques.
- Pour environ 10 % des apprentis interrogés, la résolution des problèmes liés à l'assurance-emploi leur apporterait un grand soutien, comme le montre le tableau 5 de l'annexe E.¹⁸

Tableau 2 : Comparaison entre les bénéficiaires de prêts et les non-bénéficiaires : le point de vue de l'apprenti sur ses besoins pendant la période d'apprentissage

Activité supplémentaire suggérée	Non-bénéficiaires	Bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis	Total
Augmenter le montant du Prêt canadien aux apprentis	1,0 %	3,1 %	2,2 %
Taux d'intérêt inférieur	0,2 %	1,4 %	0,9 %
Meilleure connaissance du programme et plus de publicité (en général)	6,0 %	3,0 %	4,3 %
Améliorer l'information sur le Prêt canadien aux apprentis et la connaissance de son existence	5,5 %	2,6 %	3,8 %
Conseils financiers sur le Prêt canadien aux apprentis – renseignements sur le remboursement	2,3 %	1,9 %	2,1 %
Source : EDSC-PRA Inc., Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles			

¹⁸ Les deux tableaux montrent les réponses d'environ 45 % des apprentis, 36 % n'ont pas répondu à cette question et environ 7 % d'entre eux ont déclaré que le programme était bon.

PRINCIPALES CONCLUSIONS – PRÊT ET ACHÈVEMENT DE LA FORMATION

L'utilisation du prêt contribue de manière positive à l'achèvement de la formation d'apprenti pour chaque métier.¹⁹

- Le tableau 3 indique que l'utilisation du Prêt canadien aux apprentis contribue à l'achèvement d'un programme d'apprentissage.²⁰
- L'importance de l'impact sur l'achèvement d'un apprentissage dans les métiers à certificat de compétence obligatoire²¹ est plus importante que dans les métiers à certificat de compétence facultatif.²²
- Pour les femmes, le prêt ne contribue pas à l'achèvement d'un programme d'apprentissage dans chaque métier, comme le montre le tableau 7 de l'annexe E. Cela pourrait être dû au petit échantillon de femmes utilisant le prêt.
- Chaque prêt supplémentaire utilisé a un effet moindre sur la probabilité de terminer l'apprentissage pour tous les métiers et les métiers à certificat de compétence obligatoire. Le tableau 3 indique un coefficient négatif pour la mesure « nombre de prêts utilisés ». Cela signifie que c'est le premier prêt qui entraîne l'effet le plus important. Le tableau 8 de l'annexe E confirme également ce constat.

Tableau 3 : Estimations à partir d'un modèle probit avec l'achèvement comme variable dépendante

Paramètres	Tous les apprentis	Métiers à certificat de compétence obligatoire	Métiers à certificat de compétence facultatif
Nombre d'apprentis	114 685	57 675	57 324
A utilisé le Prêt canadien aux apprentis (n'importe quel nombre de prêts)	0,96***	0,98***	0,54***
Erreurs-types	(0,128)	(0,145)	(0,169)
Nombre de prêts utilisés par apprenti	-0,37***	-0,26**	-0,13
Erreurs-types	(0,121)	(0,134)	(0,157)
Remarque : *** Écart significatif à un degré de confiance de 1 %. ** Écart significatif à un degré de confiance de 5 %. * Écart significatif à un degré de confiance de 10 %.			
Source : Données administratives du Système d'information sur les apprentis inscrits, sur les Subventions aux apprentis et l'assurance-emploi			

¹⁹ La plupart des bénéficiaires de prêts dans cet ensemble de données sont encore en formation, ce qui signifie que leur résultat n'est pas encore saisi par le modèle. Il est possible que ceux qui ont le plus de chances de terminer leur formation poursuivent encore leur formation alors que ceux qui ont abandonné sont déjà pris en compte.

²⁰ L'ampleur du coefficient de variation de pourcentage ne sera pas divulguée ici en raison des limitations discutées dans l'annexe B.

²¹ Il faut distinguer les apprentis des métiers à certificat de compétence obligatoire des métiers à certificat de compétence facultatif. Les premiers doivent terminer leur formation pour pouvoir travailler sur le terrain, alors que les deuxièmes n'ont pas à respecter cette exigence. En ce sens, les apprentis des métiers à certificat de compétence obligatoire sont incités à terminer leur formation; ce n'est pas nécessairement le cas pour les apprentis des métiers à certificat de compétence facultatif. C'est le principal facteur qui explique la différence d'impact entre les deux types de métiers.

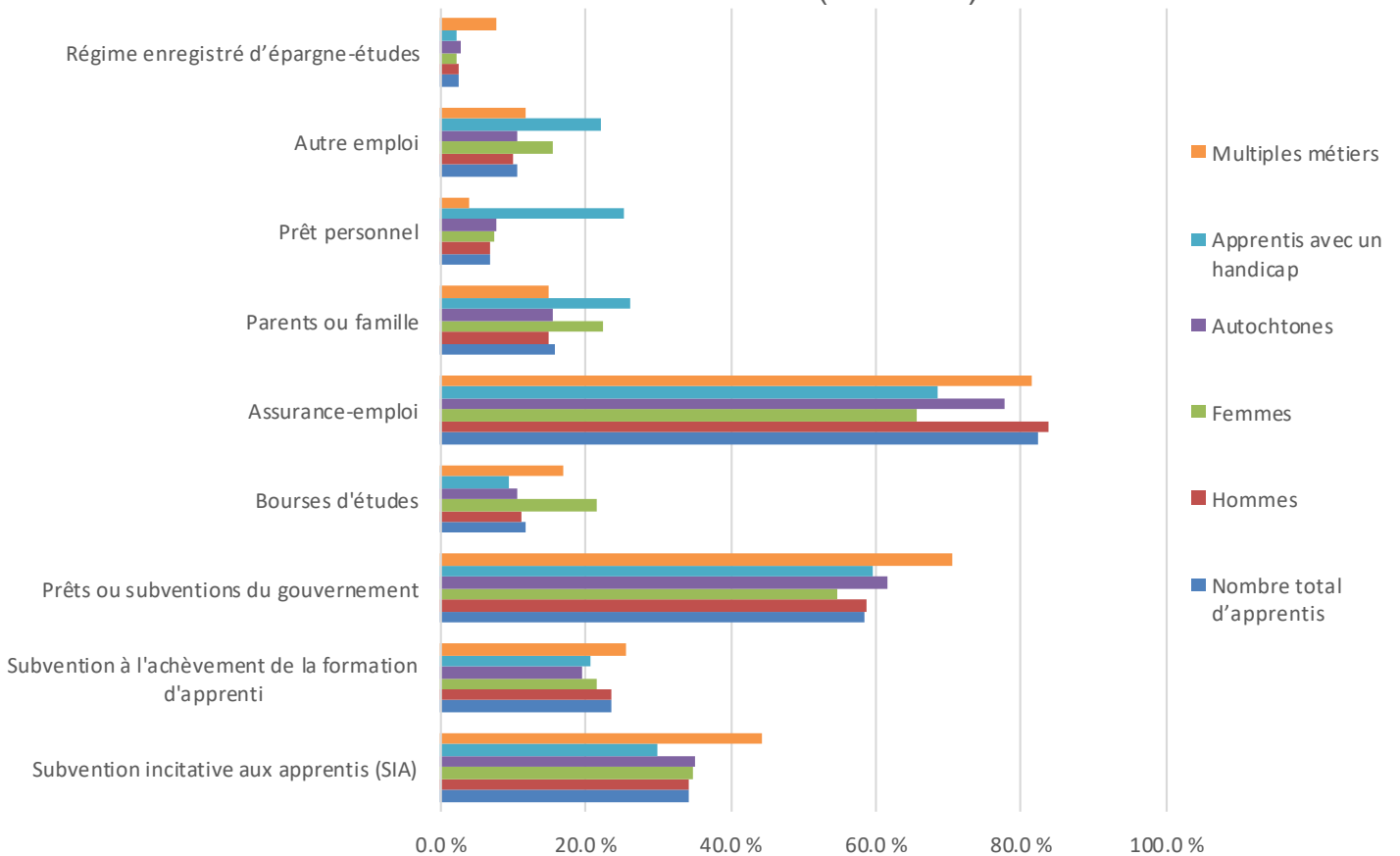
²² Ibid.

Environ 82,5 % des apprentis ont eu recours à l'assurance-emploi pendant leur apprentissage et 58,4 % des apprentis ont utilisé un prêt ou une subvention du gouvernement.

La figure 12 indique qu'environ 11,8 % des apprentis ont eu recours à des bourses d'études et qu'environ 10,6 % d'entre eux ont dû trouver un autre emploi pour financer leur formation.

Les apprentis en situation de handicap et les femmes ont tendance à dépendre davantage d'un autre emploi ou bien de l'aide de leurs parents ou de leur famille. Les apprentis en situation de handicap ont également davantage recours à un prêt personnel que les autres groupes. Les apprenties et les apprentis en situation de handicap ont moins tendance à recourir à l'assurance-emploi pendant leur formation, comme le montre la figure 12.

Figure 12 : Part des apprentis par groupes sélectionnés utilisant un autre soutien financier (N=1 825)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



PRINCIPALES CONCLUSIONS – AUTRES MESURES DE SOUTIEN

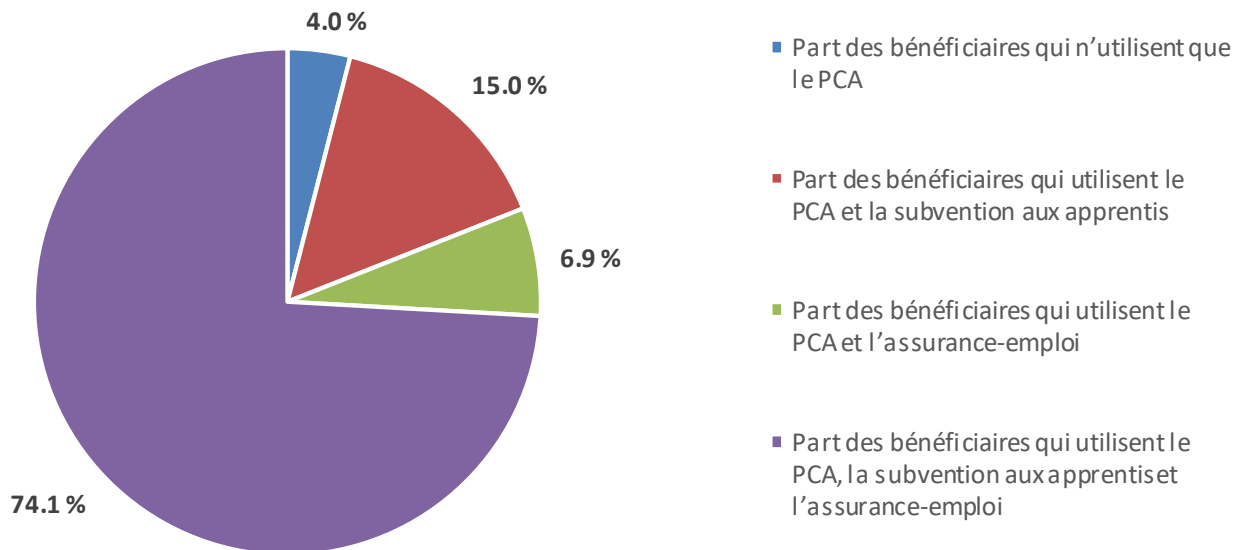
La majorité des bénéficiaires de prêts (74,1 %) ont reçu un soutien financier sous forme de subventions aux apprentis et de prestations de l'assurance-emploi.

4%

Seuls 4 % des bénéficiaires utilisent le Prêt canadien aux apprentis comme unique source de soutien financier (voir la figure 13).

- La figure 22 de l'annexe E indique qu'il existe des différences notables dans le mode d'utilisation des diverses mesures fédérales de soutien financier.
- Les trois groupes de métier ayant la plus faible proportion de bénéficiaires utilisant le prêt, les subventions et l'assurance emploi :
 - les coiffeurs et coiffeuses (42,6 %)
 - les cuisiniers et cuisinières (57,1 %)
 - les électriciens industriels et électriciennes industrielles (44,7 %)
- Ces trois groupes comptent également la plus forte proportion de bénéficiaires utilisant uniquement le prêt comme source de soutien financier.
- Toutefois, les électriciens/électriciennes de construction (81,1 %), les plombiers/plombières (79,9 %) et les mécaniciens/mécaniciennes de véhicules automobiles (78,8 %) représentent les trois groupes ayant la plus forte proportion de bénéficiaires de prêts ayant également recours à la fois aux subventions et à l'assurance-emploi.

Figure 13 : Part des bénéficiaires de prêts utilisant d'autres mesures fédérales de soutien aux apprentis

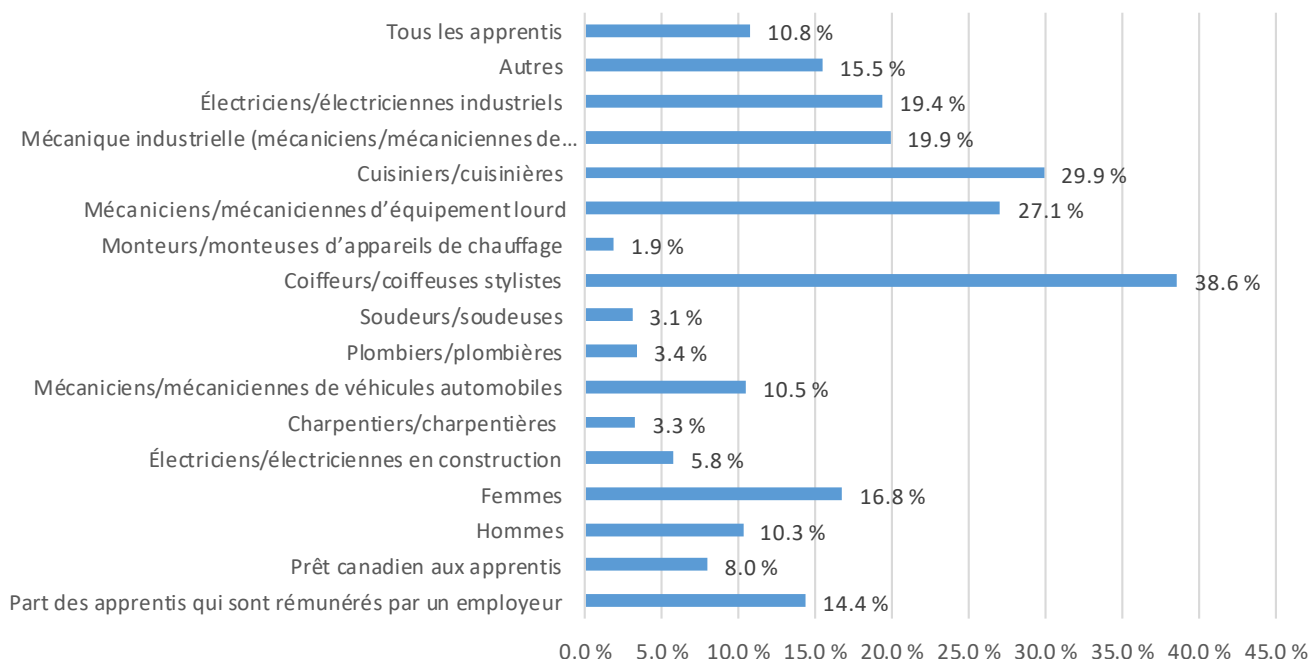


Source : EDSC, Analyse des données administratives sur les Prêts canadiens aux apprentis combinées aux données sur les subventions aux apprentis et l'assurance-emploi.

Une faible part (10,8 %) des apprentis continuent d'être payés par leur employeur pendant leur période de formation technique.

- Une grande part des apprentis doivent trouver une autre source de revenus pendant leur période de formation technique, comme l'indique la figure 14.
- La figure 14 indique également que la part des apprentis qui sont payés par leur employeur pendant leur période de formation technique est plus élevée dans certains groupes. Il s'agit notamment des non-bénéficiaires, des femmes, des coiffeurs/coiffeuses,²³ des cuisiniers/cuisinières²⁴ et des mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd.
- Parmi ceux qui sont payés pendant leur période de formation technique, la plupart (51,8 %) reçoivent leur salaire complet. Comme le montre la figure 23 de l'annexe E, les non-bénéficiaires (58,2 %) et les femmes (78,2 %) sont plus susceptibles de recevoir leur salaire complet.

Figure 14 : Part des apprentis payés par leur employeur pendant leur formation technique, par groupe sélectionné



Source d'information : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

²³ Un pourcentage élevé de coiffeurs/coiffeuses paient leurs frais de scolarité à des collèges privés et reçoivent leur formation technique avant de s'inscrire en tant qu'apprentis. Par conséquent, ils ne seraient pas admissibles au Prêt canadien aux apprentis ni à l'assurance-emploi. La taille de l'échantillon des coiffeurs/coiffeuses et des cuisiniers/cuisinières est également faible, nous devons donc être prudents quant aux conclusions à tirer de ces résultats.

²⁴ Un pourcentage élevé de cuisiniers/cuisinières reçoivent une formation technique sur un modèle de libération d'une journée. Par conséquent, ils ne seraient pas admissibles au Prêt canadien aux apprentis ni à l'assurance-emploi.

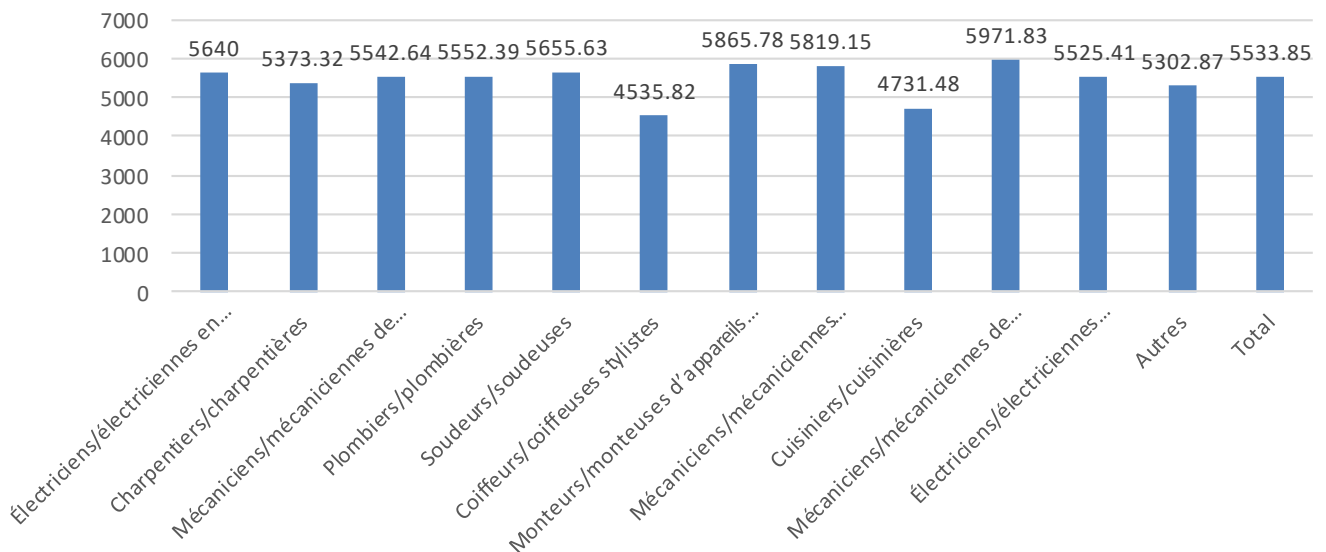
PRINCIPALES CONCLUSIONS – ENDETTEMENT

En moyenne, un apprenti accumule une dette de 5 534 dollars pendant sa formation. Il existe cependant des niveaux d'endettement différents selon les groupes de métiers.



- La figure 15 indique que les coiffeurs/coiffeuses (4 536 dollars) et les cuisiniers/cuisinières (4 731 dollars) ont les dettes les moins élevées parmi les groupes de métier. En revanche, les mécaniciens/mécaniciennes de chantier sont le groupe professionnel qui s'endette le plus, avec une dette moyenne de 5 972 dollars par apprenti. Ils sont suivis par les monteurs/monteuses de conduites de vapeur et les mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd qui s'endettent en moyenne de 5 866 dollars et de 5 819 dollars respectivement.
- La différence de la dette contractée par ces groupes de métier par rapport à la moyenne nationale est statistiquement significative.²⁵ Le critère d'admissibilité des apprentis dans certains métiers peut être à l'origine de ces différences de niveau d'endettement (p. ex., les coiffeurs/coiffeuses et les cuisiniers/cuisinières).
- La figure 26 de l'annexe E indique que les hommes ont tendance à s'endetter davantage que les femmes.²⁶

Figure 15 : Montant total de la dette contractée par les 10 principaux groupes de métier désigné Sceau rouge



Source : EDSC, Données administratives sur le Prêt canadien aux apprentis.

²⁵ Un simple test t destiné à vérifier l'importance de la différence entre le montant de la dette de ces groupes de métier et la moyenne nationale a montré une valeur p inférieure à 0,001.

²⁶ Un simple test t destiné à vérifier l'importance de la différence entre le montant de la dette des hommes et des femmes a montré une valeur p inférieure à 0,001.

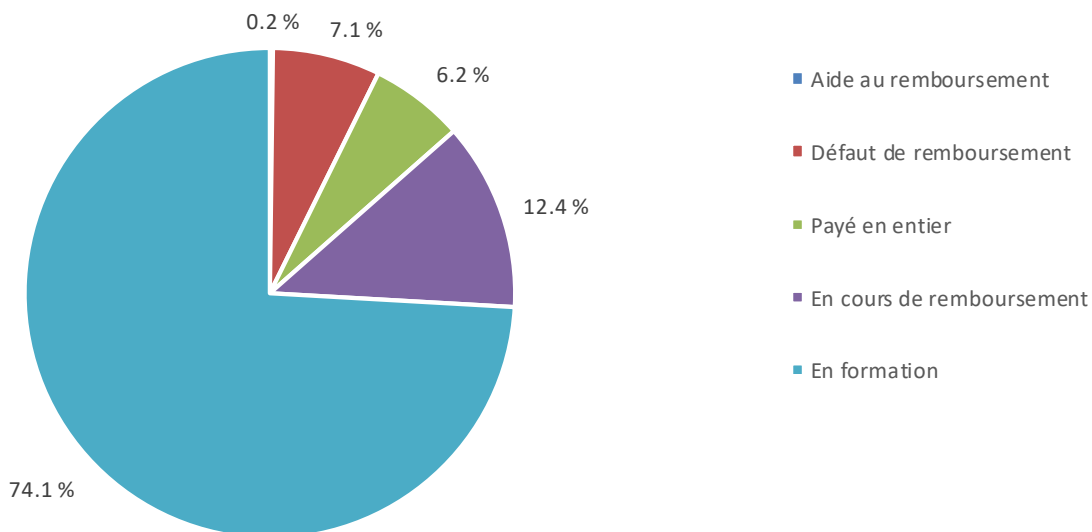
PRINCIPALES CONCLUSIONS – REMBOURSEMENT

À la fin de 2017, un peu plus de 12 % des bénéficiaires remboursaient leur prêt. En outre, 6,2 % d'entre eux avaient remboursé la totalité de leur prêt.



- La figure 16 indique le statut du prêt pour les bénéficiaires, en date du 31 décembre 2017²⁷ :
 - la majorité des apprenants (74 %) étaient encore en formation;
 - 7 % des apprenants se trouvaient encore dans la période de six mois suivant la formation où le remboursement du prêt n'était pas exigé.
- La figure 29 de l'annexe E indique également que 71,8 % des bénéficiaires interrogés qui ont terminé ou interrompu leur formation sont en train de rembourser leur prêt. Environ un cinquième des apprenants encore en formation (20,6 %) remboursent leurs prêts.
- De nombreux bénéficiaires (81,6 %) commencent à rembourser leur prêt avant la fin de leur première année de formation. Environ 10 % des bénéficiaires commencent à rembourser leur prêt avant de terminer leur formation, comme le montre la figure 30 de l'annexe E.

Figure 16 : Statut du prêt pour tous les bénéficiaires à la fin de l'année civile 2017



Source : EDSC, Données administratives sur le Prêt canadien aux apprenants.

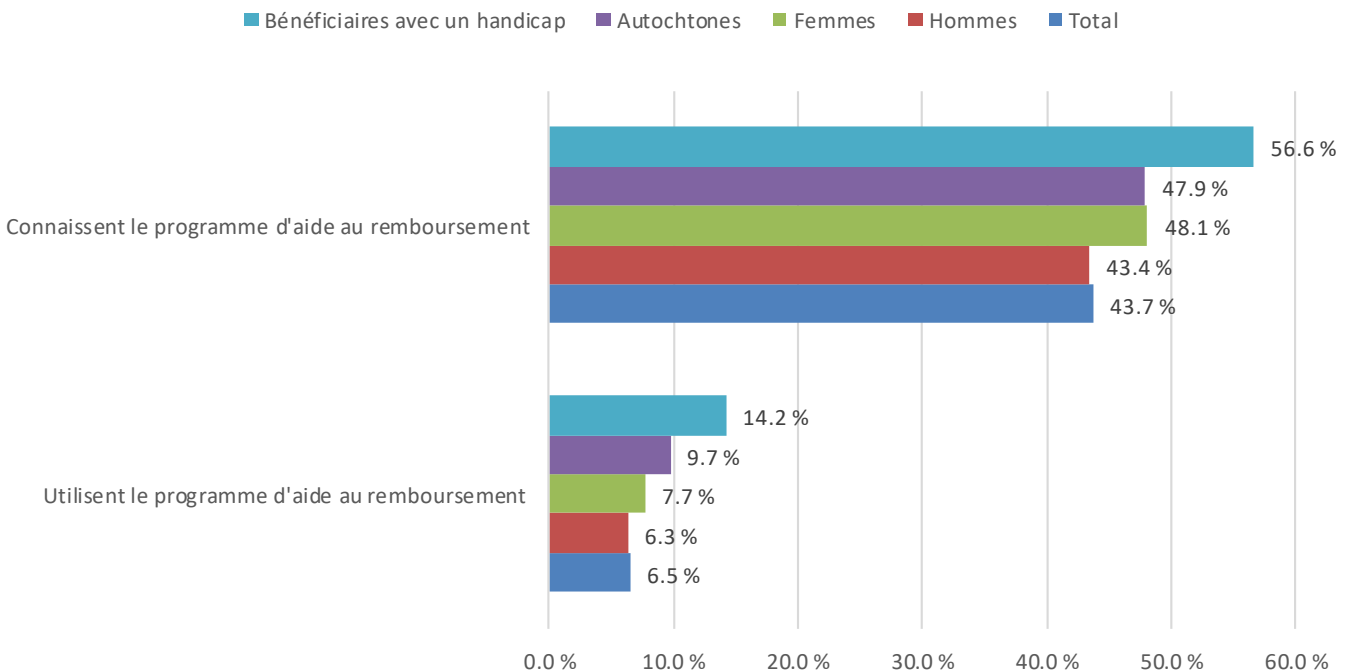
²⁷ Les données administratives utilisées pour l'analyse comprenaient des données pour les années civiles 2015 à 2017. C'est pourquoi le statut du prêt (c'est-à-dire en cours de remboursement) est au 31 décembre 2017.

Moins de la moitié des bénéficiaires qui ont terminé leur apprentissage connaissent le Programme d'aide au remboursement.



- La figure 17 indique que 43,7 % des bénéficiaires qui ont terminé leur apprentissage connaissent le Programme d'aide au remboursement. Ce pourcentage est encore plus élevé chez les femmes (48,1 %), les apprentis autochtones (47,9 %) et les apprentis en situation de handicap (56,0 %).
- La figure 17 montre également que 6,5 % des bénéficiaires qui ont entamé leur remboursement utilisent le Programme d'aide au remboursement.²⁸ Ce programme est davantage utilisé par les femmes (7,3 %), les bénéficiaires autochtones (9,7 %) et les bénéficiaires en situation de handicap (14,2 %).

Figure 17 : Part des bénéficiaires de prêts qui ont terminé le programme d'apprentissage et qui connaissent et utilisent le programme d'aide au remboursement (N=589)



Source d'information : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

²⁸ Notez que les estimations de cette diapositive proviennent des enquêtes et ont une marge d'erreur indiquée à l'annexe B, tandis que les estimations de la diapositive suivante proviennent des données administratives. Cela explique le faible écart entre le pourcentage de bénéficiaires utilisant le Programme d'aide au remboursement.

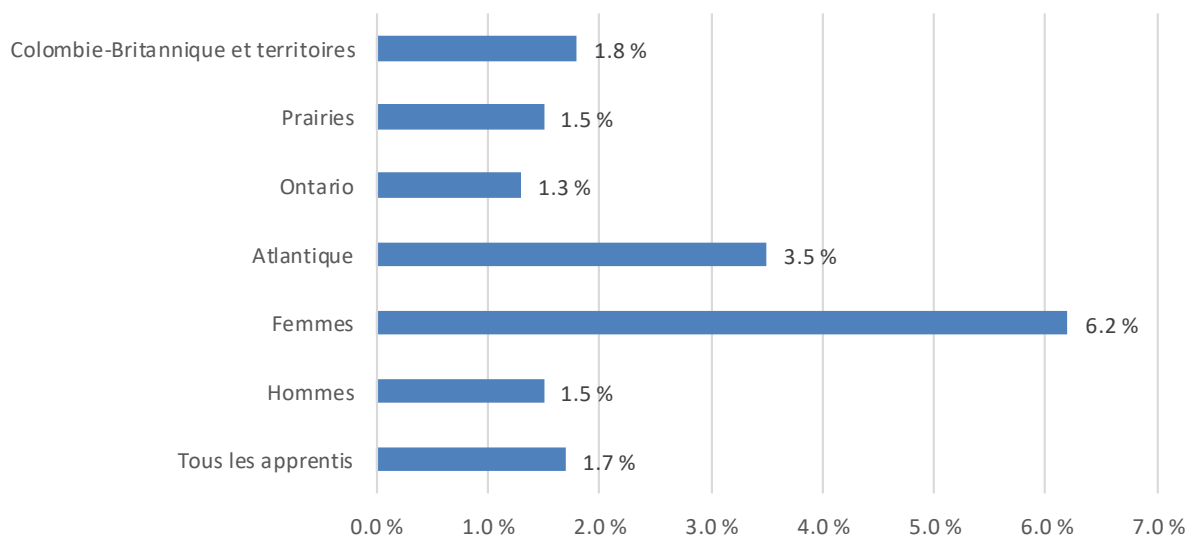


PRINCIPALES CONCLUSIONS – REMBOURSEMENT

Divers sous-groupes ont davantage besoin d'aide au moment de rembourser leur prêt. Cela est probablement dû à la baisse des revenus à l'issue de la formation en apprentissage.

La figure 18 indique qu'une part plus élevée de femmes (6,2 %) que d'hommes (1,5 %) qui remboursent leur prêt utilisent le Programme d'aide au remboursement.²⁹ Une plus grande part d'apprentis de l'Atlantique compte sur le Programme d'aide au remboursement. Une part plus élevée de coiffeurs/coiffeuses (30 %) et de cuisiniers/cuisinières (6,4 %) utilisent le Programme d'aide au remboursement, comme le montre la figure 31 de l'annexe E.

Figure 18 : Part des bénéficiaires qui ont commencé à rembourser leur prêt et qui utilisent le programme d'aide au remboursement



Source : Données administratives sur le Prêt canadien aux apprentis.

²⁹ Notez que les estimations de cette diapositive proviennent des données administratives du programme alors que les estimations de la diapositive précédente proviennent des enquêtes. Cela explique le faible écart entre le pourcentage de bénéficiaires utilisant le Programme d'aide au remboursement.

CONCLUSIONS

Conclusions

Bien que le programme soit au stade de développement, les résultats indiquent qu'il est essentiel. Il est important de noter que plusieurs sources de données confirment que le prêt contribue à ce que les apprentis terminent leur formation.

Le programme n'a pas pour objectif d'inciter les gens à s'inscrire à un programme d'apprentissage. Toutefois, on a observé que seul un tiers des apprentis étaient au courant du prêt avant de s'inscrire. Une meilleure connaissance du prêt et de ses mesures peut contribuer à des niveaux de participation plus élevés que ceux observés entre 2015 et 2017.

Les apprentis ont recours à d'autres mesures d'aide financière du gouvernement fédéral, telles que les subventions aux apprentis et l'assurance-emploi. Seuls 4 % des apprentis utilisent uniquement le Prêt canadien aux apprentis.

Le programme est encore au stade de développement, et la majorité des apprentis sont encore en formation. L'évaluation du niveau d'endettement et du remboursement du prêt dans le cadre de cette évaluation est donc de nature formative. On pourra présenter une conclusion plus complète:

- une fois que les apprentis auront terminé leur formation, et
- qu'on aura recueilli des données de référence sur le nombre de demandes et la durée de la période de remboursement.

RECOMMANDATION

Recommandation

1. Le programme devrait se concentrer sur la sensibilisation des groupes sous représentés, tant pour promouvoir le programme que pour clarifier ses principales caractéristiques afin qu'un plus grand nombre d'apprentis qui en ont besoin puissent en bénéficier.

Considération

1. Comme le Prêt canadien aux apprentis n'est qu'un élément d'un ensemble de mesures fédérales de soutien à l'apprentissage, le Ministère devrait examiner comment le prêt s'inscrit dans une stratégie d'apprentissage plus large.



Recommandation n° 1

Le programme devrait se concentrer sur la sensibilisation des groupes sous représentés, tant pour promouvoir le programme que pour clarifier ses principales caractéristiques afin qu'un plus grand nombre d'apprentis qui en ont besoin puissent en bénéficier.

Réponse de la direction et plan d'action

La direction du programme convient qu'il faut sensibiliser et promouvoir le PCA auprès des personnes qui pourraient en bénéficier. Cette promotion permettra d'améliorer la participation et de fournir l'aide financière nécessaire aux groupes sous-représentés.

Mesures prévues	Date d'achèvement prévue
1.1 Le Ministère inclura le Prêt canadien aux apprentis dans la stratégie d'apprentissage. Il pourrait s'agir de faire connaître les aides à l'apprentissage d'EDSC.	En continu

Facteur à prendre en considération n° 1

Comme le Prêt canadien aux apprentis n'est qu'un élément d'un ensemble de mesures fédérales de soutien à l'apprentissage, le Ministère devrait examiner comment le prêt s'inscrit dans une stratégie d'apprentissage plus large.

Réponse de la direction et plan d'action

Le Ministère est d'accord et soutient la nécessité d'inclure le Prêt canadien aux apprentis dans le cadre d'une stratégie d'apprentissage plus large.

Mesures prévues	Date d'achèvement prévue
1.1 Le Ministère prendra en considération cette recommandation.	En continu

Annexe A : Questions d'évaluation et sources de données

Questions d'évaluation	Sources de données
<p>1) La nécessité du Prêt canadien aux apprentis, compte tenu des mesures de soutien aux apprentis existantes, du coût de la formation technique et du coût global du programme d'apprentissage.</p> <p>a) Dans quelle mesure les apprentis continuent-ils à être payés par leur employeur pendant leur formation technique?</p> <p>b) Dans quelle mesure les prêts répondent-ils aux besoins des différentes sous-populations d'apprentis?</p> <p>c) Existe-t-il d'autres moyens de soutenir les apprentis pendant la période de formation technique qui répondraient mieux aux besoins des apprentis?</p>	<p>Enquêtes et données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi</p>
<p>2) La mesure dans laquelle la participation au Prêt canadien aux apprentis et le taux d'utilisation correspondent aux attentes.</p> <p>a) Quel est le taux de participation et d'utilisation du Prêt canadien aux apprentis selon la province ou le territoire, le sexe, le métier, l'année du programme, etc.?</p>	<p>Données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi</p>
<p>3) Le moment où les apprentis envoient leur demande de prêt ainsi que le nombre de demandes de prêt présentées par les apprentis au cours de leur programme d'apprentissage.</p>	<p>Enquêtes, données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi et données couplées du Système d'information sur les apprentis inscrits et de la base de données administratives d'Emploi et Développement social Canada.</p>
<p>4) La mesure dans laquelle le Prêt canadien aux apprentis est utilisé pour couvrir le coût de la formation technique et d'autres dépenses connexes telles que les outils, les frais de subsistance supplémentaires, etc.</p>	<p>Enquêtes</p>

Annexe A : Questions d'évaluation et sources de données (suite)

Questions d'évaluation	Source des données
5) Dans quelle mesure les bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis utilisent-ils le Programme d'aide au remboursement dès la première année où ils doivent commencer à le rembourser?	Enquêtes et données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi
6) Dans quelle mesure est-il possible de dire que le Prêt canadien aux apprentis contribue à l'achèvement de la formation en apprentissage?	Données couplées du Système d'information sur les apprentis inscrits et de la base de données administratives d'Emploi et Développement social Canada.
7) Quel est le montant global de la dette des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis par province et territoire, sexe, etc.?	Données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi
8) Dans quelle mesure les Prêts canadiens aux apprentis sont-ils remboursés? a) Dans quelle mesure les bénéficiaires du Prêt canadien aux emprunteurs sont-ils tenus de commencer à rembourser leurs prêts dès la fin de leur programme d'apprentissage, par rapport à d'autres raisons? b) Comment cela varie-t-il selon le type de métier d'apprentissage? c) Dans quelle mesure les bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis remboursent-ils la totalité de leur prêt dans l'année suivant le moment où ils sont tenus de commencer à le rembourser?	Enquêtes et données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi

Annexe A : Questions d'évaluation et sources de données (suite)

Question d'évaluation	Sources de données
<p>9) Dans quelle mesure les apprentis utilisent-ils d'autres mesures d'aide financière telles que la Subvention incitative aux apprentis, les prestations d'assurance-emploi et l'aide financière provinciale/territoriale pour couvrir les coûts de la formation technique et les coûts globaux du programme d'apprentissage?</p>	<p>Enquêtes et données administratives couplées sur les Subventions aux apprentis, le Prêt canadien aux apprentis et les prestations d'assurance-emploi</p>
<p>10) Les impacts de la stratégie de prestation de services dans la mise en œuvre du Prêt canadien aux apprentis.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dans quelle mesure les bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis sont-ils satisfaits de la prestation de services? b) Y a-t-il des obstacles qui empêchent-ils les apprentis de demander et de recevoir des prêts? c) Dans quelle mesure le Prêt canadien aux apprentis est-il versé en temps opportun? 	<p>Enquêtes</p>
<p>11) Dans quelle mesure les apprentis et les intervenants (p. ex. les conseillers en orientation, les syndicats, les associations industrielles, etc.) connaissent-ils le Prêt canadien aux apprentis et ses caractéristiques?</p>	<p>Enquêtes</p>

Annexe B : Évaluation de l'approche

Limites

1. L'étude d'impact utilisée dans le cadre de cette évaluation a souffert d'un biais de variable omise. Elle a probablement surestimé l'effet du prêt sur l'achèvement de l'apprentissage. C'est pourquoi les principales conclusions rapportées évoquent l'apport du programme plutôt que son impact.
2. Le Prêt canadien aux apprentis a été instauré en 2015 et est un programme relativement nouveau qui n'a pas encore atteint sa maturité. En outre, étant donné que la plupart (74,2 %) des bénéficiaires n'ont pas terminé leur formation d'apprenti, l'évaluation du remboursement et les répercussions sur le prêt sont limitées. Des efforts ont été faits pour filtrer les personnes en formation dans l'analyse afin de répondre aux questions de l'évaluation. Cela a parfois donné lieu à un échantillon de faible taille.
3. L'absence d'indicateurs sur certains résultats tels que le taux d'utilisation ou le délai de remboursement complet du prêt rend difficile l'évaluation de la réalisation ou non des objectifs de référence.
4. La variable relative à l'admissibilité au Prêt canadien aux apprentis n'était pas disponible dans le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI). Dans ce cas, l'évaluation a dû s'appuyer sur plusieurs indicateurs pour estimer le taux d'utilisation et l'impact du prêt sur l'achèvement, ce qui a conduit à des estimations moins précises.
5. La taille de l'échantillon pour les groupes d'apprentis tels que les femmes et les apprentis autochtones était trop petite pour désagréger l'analyse. Elle n'a pas non plus permis de procéder à une analyse comparative entre les sexes plus.

Annexe B : Évaluation de l'approche (suite)

SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Analyse de données administratives

La base de données utilisée pour cette étude contient et relie des informations sur les apprentis provenant de trois sources :

- Données administratives sur le Prêt canadien aux apprentis (PCA)
- Données administratives sur la Subvention incitative aux apprentis (SIA) et la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA)
- Données administratives de l'assurance-emploi concernant les apprentis

Ces trois fichiers contiennent des données sur les apprentis de l'année civile 2015 à l'année civile 2017.

Enquêtes

La base de données utilisée pour cette étude contient des informations sur les apprentis provenant de deux enquêtes :

Enquête aléatoire auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis

Méthode d'entrevue : En ligne et par téléphone

Sélection de l'échantillon : Échantillon aléatoire stratifié

Moment de l'enquête : Du 18 mars au 2 juin 2019

Taille de l'échantillon : n = 968

Taux d'erreur approximatif (théorique) : + 3,1 %, 19 fois sur 20

Enquête aléatoire auprès des non-bénéficiaires admissibles du Prêt canadien aux apprentis

Méthode d'entrevue : Par téléphone et en ligne

Sélection de l'échantillon : Échantillon aléatoire stratifié

Moment de l'enquête : Du 18 mars au 2 juin 2019

Taille de l'échantillon : n = 853

Taux d'erreur approximatif (théorique) : + 3,3 %, 19 fois sur 20

Annexe B : Évaluation de l'approche (suite)

Analyse intégrée des données du SIAI d'EDSC

La base de données du SIAI d'EDSC donne des renseignements sur les apprentis à partir de quatre sources :

1. Données administratives sur la Subvention incitative aux apprentis (SIA) et la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA)
2. Données administratives sur le Prêt canadien aux apprentis
3. Données administratives de l'assurance-emploi sur les apprentis
4. Système d'information sur les apprentis inscrits (Statistique Canada)

En fonction des données d'identification personnelle disponibles, l'intégration des données se fait en utilisant des itérations de plusieurs méthodes de couplage d'enregistrements déterministes et probabilistes. Un probit normalisé et un algorithme d'appariement du plus proche voisin appliqués à un effet de traitement moyen sont estimés pour évaluer l'effet du prêt :

- sur la probabilité de terminer un apprentissage
- sur la probabilité d'interrompre un apprentissage

Afin de s'assurer que le groupe qui a reçu le Prêt canadien aux apprentis puisse être comparé de manière adéquate à ceux qui ne l'ont pas reçu, les groupes ont été appariés en utilisant les variables suivantes :

- nombre de Prêts canadiens aux apprentis utilisés pendant la formation en apprentissage
- étape de l'apprentissage au cours de laquelle le Prêt canadien aux apprentis a été utilisé
- sexe
- groupes de métier
- un terme d'interaction des groupes Sexe et Métier (p. ex., les groupes Sexe*Métier)
- âge (à la date d'inscription à l'apprentissage), par groupe d'âge
- province ou territoire
- statut d'Autochtone
- nombre de niveaux techniques requis ou durée du programme
- durée du programme déterminée par le nombre de périodes de formation technique requises
- nombre de périodes de formation technique achevées à ce jour
- part de formations d'apprentis achevées à ce jour dans les catégories
- nombre d'années depuis l'inscription à l'apprentissage
- réception de la Subvention incitative aux apprentis de niveau 1
- réception de la Subvention incitative aux apprentis de niveau 2
- réception de la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti
- nombre de Prêts canadiens aux apprentis reçus pendant la formation en apprentissage
- réception de prestations d'assurance-emploi pendant la formation d'apprenti
- nombre de demandes d'assurance-emploi pendant la formation d'apprenti
- revenu individuel jusqu'à cinq ans avant la formation en apprentissage
- revenu familial jusqu'à cinq ans avant la formation en apprentissage
- réception de prestations d'assurance-emploi jusqu'à cinq ans avant la formation en apprentissage

ANNEXES

Annexe C : Description du programme

Instauré en 2015, le Prêt canadien aux apprentis aide les apprentis d'un métier désigné Sceau rouge à couvrir le coût de leur apprentissage. Le programme propose des prêts sans intérêt pour aider les apprentis inscrits à payer les frais liés à leur formation. Le Prêt canadien aux apprentis aide un plus grand nombre d'apprentis à terminer leur formation et encourage plus de Canadiens à envisager une carrière dans des métiers spécialisés. Le tableau ci-dessous présente les objectifs, l'exécution et les activités du programme.

PRÊT CANADIEN AUX APPRENTIS

Objectif du programme

L'objectif du Prêt canadien aux apprentis est d'offrir des prêts sans intérêt pour aider les apprentis inscrits à payer le coût de leur formation. Le Prêt canadien aux apprentis est conçu pour :

- aider davantage d'apprentis à terminer leur formation
- encourager un plus grand nombre de Canadiens à envisager une carrière dans les métiers spécialisés.

Exécution du programme

Le programme repose sur la collaboration et la coordination entre plusieurs organismes. Le Centre de services du Prêt canadien aux apprentis s'acquitte de ce qui suit :

- les responsabilités administratives liées au traitement des demandes de prêt
- la gestion des registres pendant les périodes d'emprunt et de remboursement. Services publics et Approvisionnement Canada gère le décaissement des fonds du Prêt canadien aux apprentis. L'Agence du revenu du Canada est responsable du recouvrement lorsque les bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis sont en défaut de paiement. Les fournisseurs de formation technique doivent confirmer l'inscription aux périodes de formation technique avant que les prêts puissent être versés. La province ou le territoire concerné doit confirmer l'inscription d'un apprenti à un programme d'apprentissage pour maintenir son admissibilité à l'exemption d'intérêts.

Financement

Au cours de l'année de prêt 2015-2016, 16 429 apprentis au total ont utilisé le Prêt canadien aux apprentis, entraînant des décaissements totalisant 69,4 millions de dollars.

Activités financées

Le Prêt canadien aux apprentis a été conçu pour aider les apprentis à couvrir les coûts liés à l'achèvement des périodes de formation technique requises par leur programme, notamment :

- les frais de scolarité
- les outils
- le matériel, les frais de subsistance et les salaires perdus

Bénéficiaires admissibles

Les apprentis d'un métier désigné Sceau rouge qui suivent une formation technique avec stage d'études sont admissibles. Les apprentis du Québec ne participent pas au stage d'études. Ils ne sont donc pas admissibles au Prêt canadien aux apprentis.

ANNEXES

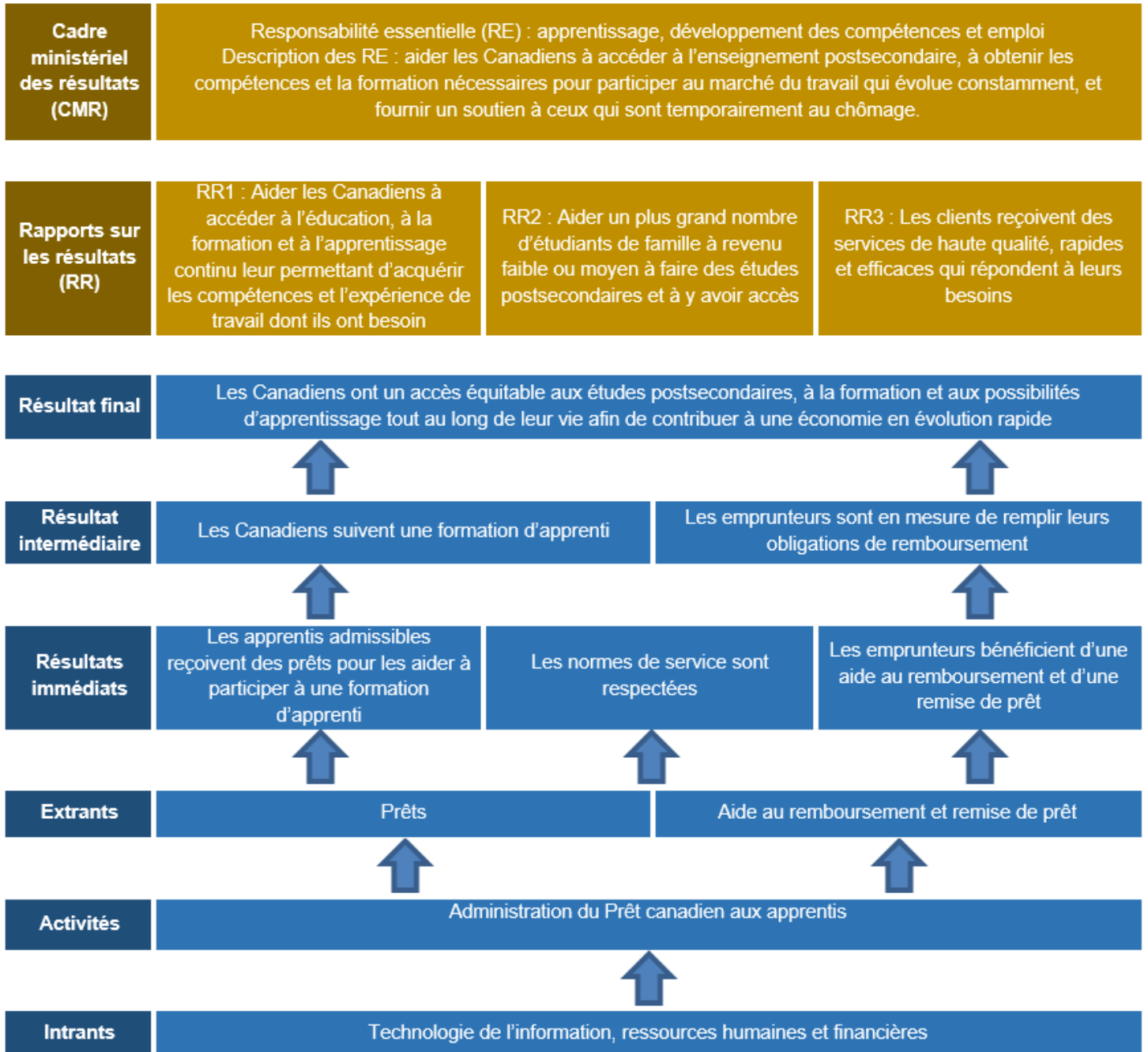
Annexe C : Description du programme

PRÊT CANADIEN AUX APPRENTIS

Participants

Les participants sont tous des apprentis d'un métier désigné Sceau rouge qui suivent une formation technique avec stage d'études ou une formation technique équivalente à temps plein. Ceux-ci sont définis par l'autorité de l'apprentissage de la province ou du territoire concerné.

Annexe D : Modèle logique

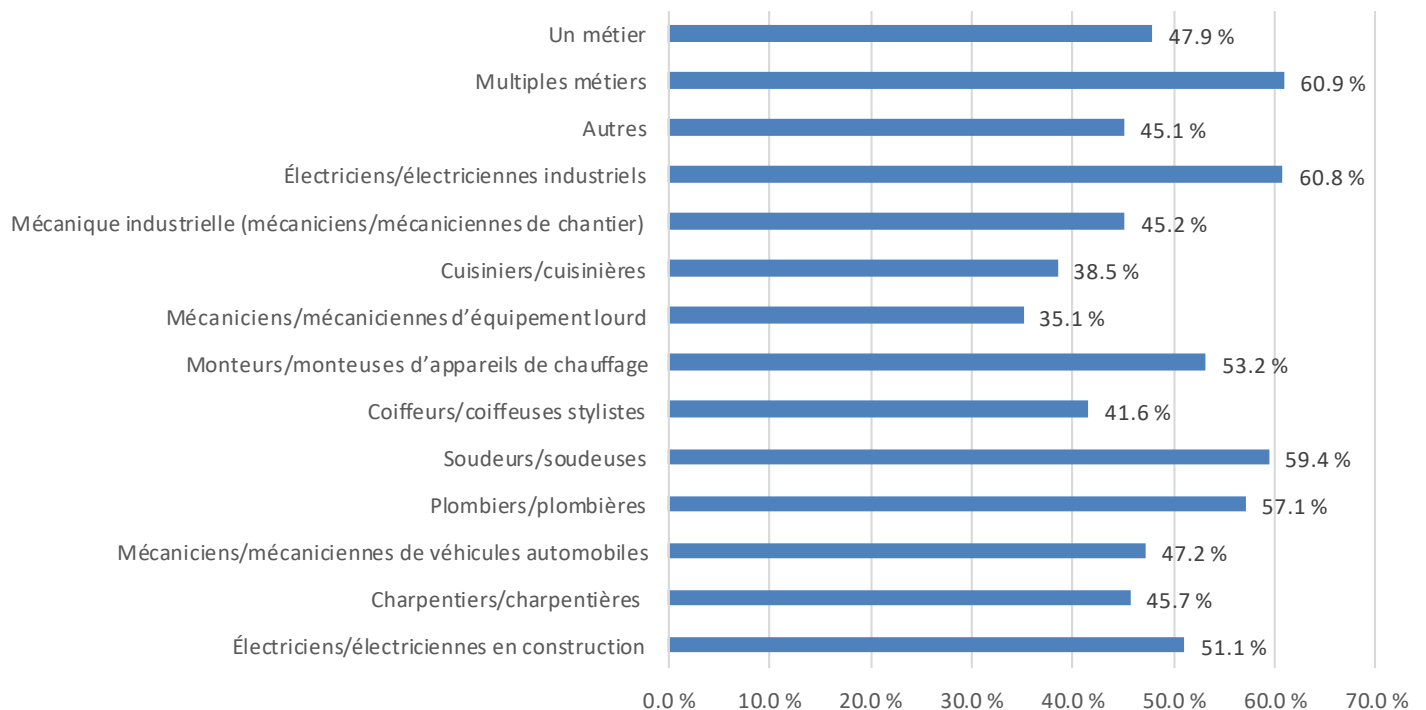


Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires

Tableau 4 : Prêts canadiens aux apprentis par année civile

	Année civile				
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de Prêts canadiens aux apprentis	16 400	17 800	15 400	14 500	13 400
Nombre de bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis	14 800	15 900	13 800	13 300	12 400
Montant des Prêts canadiens aux apprentis (en millions de dollars)	63,0 \$	69,0 \$	59,5 \$	56,2 \$	52,1 \$

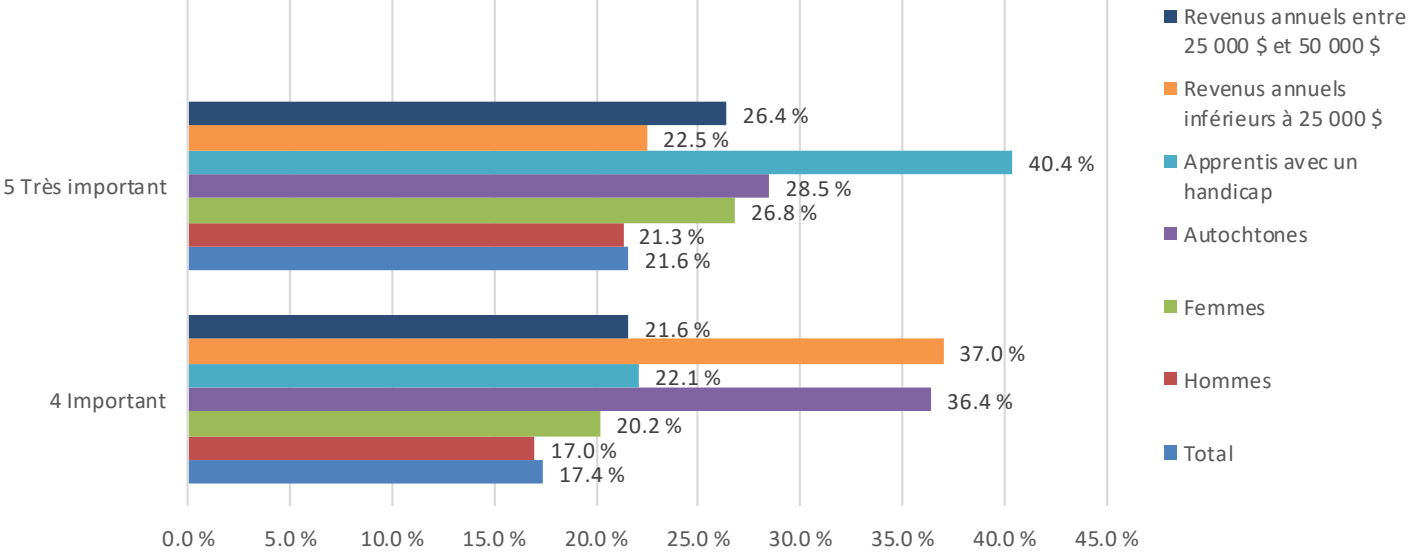
Figure 19 : Part des apprentis ayant eu des difficultés à joindre les deux bouts pendant la formation technique



Source d'information : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

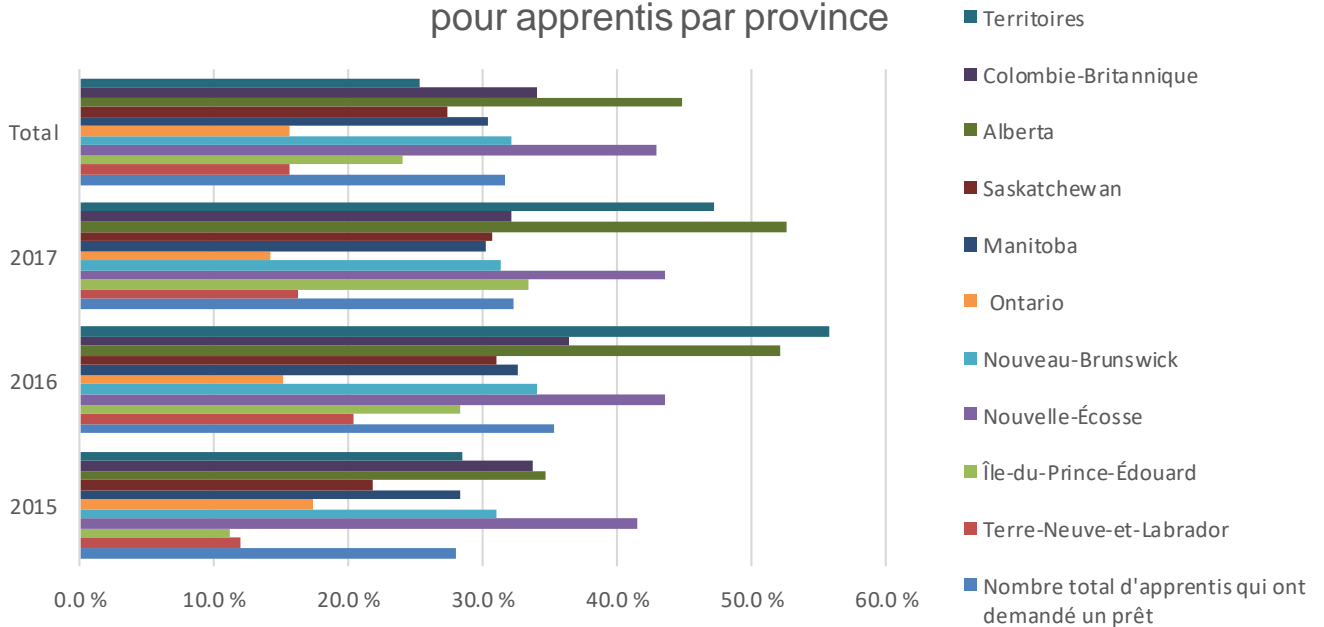
Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Figure 20 : Dans quelle mesure le fait de connaître le Prêt canadien aux apprentis a-t-il influencé votre décision de devenir apprenti? (N=564)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

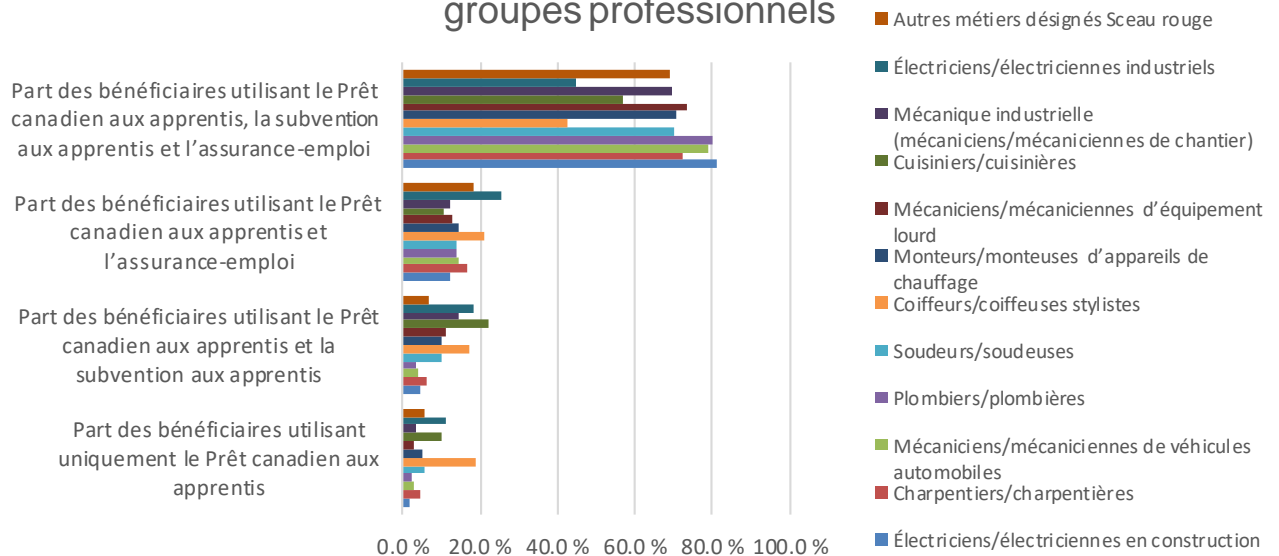
Figure 21 : Estimation du taux de participation au Prêt canadien pour apprentis par province



Source : EDSC, Analyse des données administratives sur les prêts canadiens aux apprentis combinées aux données sur les subventions aux apprentis et l'assurance-emploi.

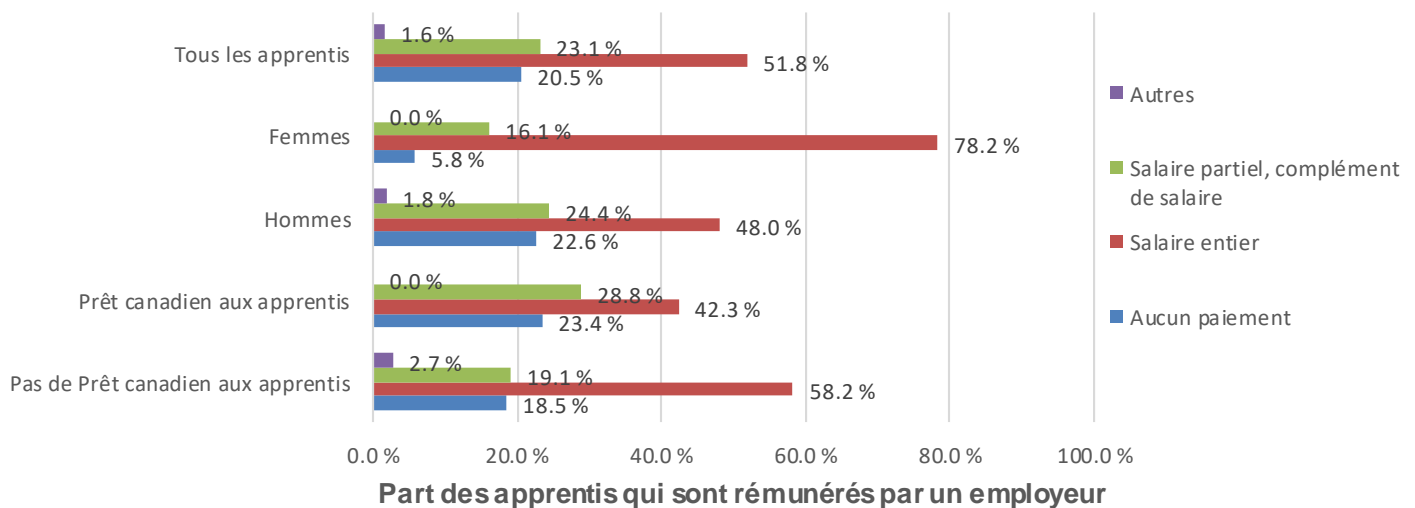
Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Figure 22 : Part des bénéficiaires de prêts qui reçoivent d'autres mesures fédérales de soutien aux apprentis par groupes professionnels



Source : EDSC, Analyse des données administratives sur les prêts canadiens aux apprentis combinées aux données sur les subventions aux apprentis et l'assurance-emploi.

Figure 23 : L'employeur paie-t-il un salaire complet, un salaire partiel ou verse-t-il un autre type de paiement, par groupe sélectionné (N=198)?



Source d'information : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Tableau 5 : D'une manière plus générale, que pourraient faire les gouvernements pour soutenir les apprentis pendant leur formation?

Suggestion de soutien supplémentaire	Non-bénéficiaires		Bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis		Total	
	N	%	N	%	N	%
Davantage de subventions et de financement	91	11,3 %	122	12,1 %	214	11,6 %
Réduire les coûts de l'apprentissage	38	4,6 %	39	3,7 %	75	4,1 %
Résoudre les problèmes liés à l'assurance-emploi – délai de carence plus court, accès	96	11,8 %	84	8,3 %	180	9,9 %
Augmenter le montant des prestations d'assurance-emploi	39	4,7 %	50	5,0 %	89	4,9 %
Changements structurels de l'apprentissage (ratios, aide à la recherche d'un emploi, transfert interprovincial, femmes dans les métiers)	31	3,8 %	27	2,7 %	58	3,2 %
Participation de l'employeur (libération / incitatifs / sécurité d'emploi)	15	1,8 %	19	1,9 %	34	1,9 %
Formation scolaire liée (meilleurs enseignants, cours, offres de cours, lieux, calendrier)	44	5,4 %	32	3,2 %	76	4,2 %
Aide aux personnes financièrement vulnérables (mère célibataire, famille à faible revenu)	20	2,5 %	31	3,1 %	51	2,8 %

Source : EDSC-PRA Inc., Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles

Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

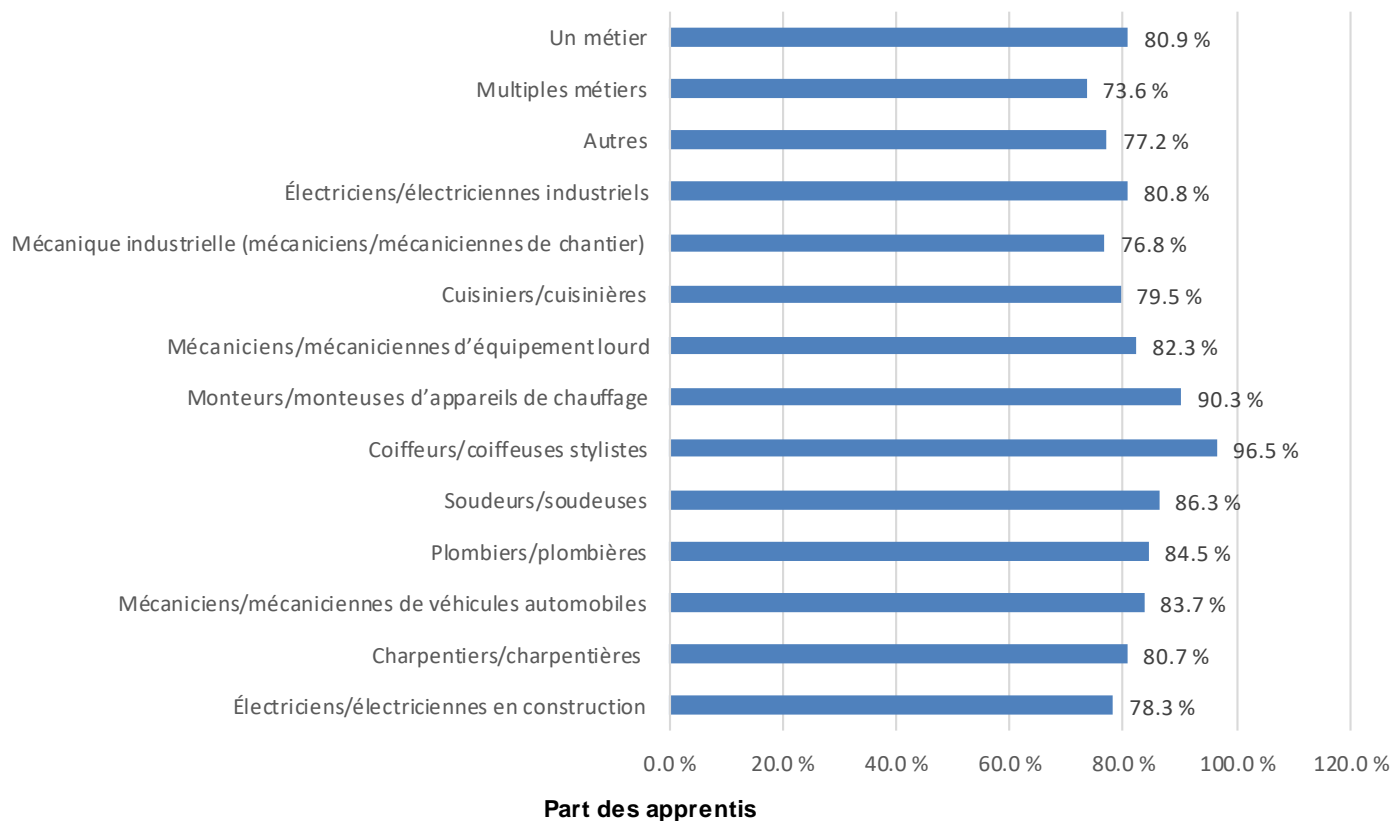
Tableau 6 : Nombre moyen de prêts contractés par les différents groupes de bénéficiaires

Bénéficiaires	Nombre d'observations	Nombre moyen de prêts	Différence	Valeur p	[Conf. De 95 %	Intervalle
Tous les apprentis	1 113	1,75	s.o.	s.o.	1,68	1,82
Femmes	316	1,7	-0,06	0,36	1,59	1,81
Autochtones	109	1,68	-0,08	0,54	1,45	1,92
Personnes en situation de handicap	43	1,83	0,09	0,72	1,36	2,31
De 18 à 24 ans	162	1,64	-0,13	0,17	1,47	1,82
De 25 à 29 ans	361	1,77	0,01	0,84	1,65	1,88
De 30 à 39 ans	389	1,76	0,01	0,94	1,65	1,87
40 ans et plus	163	1,85	0,11	0,29	1,66	2,03
Moins de 25 000 \$ en revenus annuels	47	1,66	-0,11	0,57	1,29	2,03
Revenu annuel de 25 000 à 50 000 \$	239	1,91	0,18	0,06	1,73	2,08
Revenu annuel de 50 000 à 75 000 \$	307	1,88	0,17	0,03	1,75	2,01
Revenu annuel de 75 000 à 100 000 \$	219	1,64	-0,16	0,03	1,51	1,76
Revenu annuel de 100 000 et à 150 000 \$	150	1,65	-0,13	0,13	1,49	1,81
Revenu annuel supérieur à 150 000 \$	49	1,5	-0,28	0,04	1,23	1,76

Source : EDSC-PRA Inc., Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

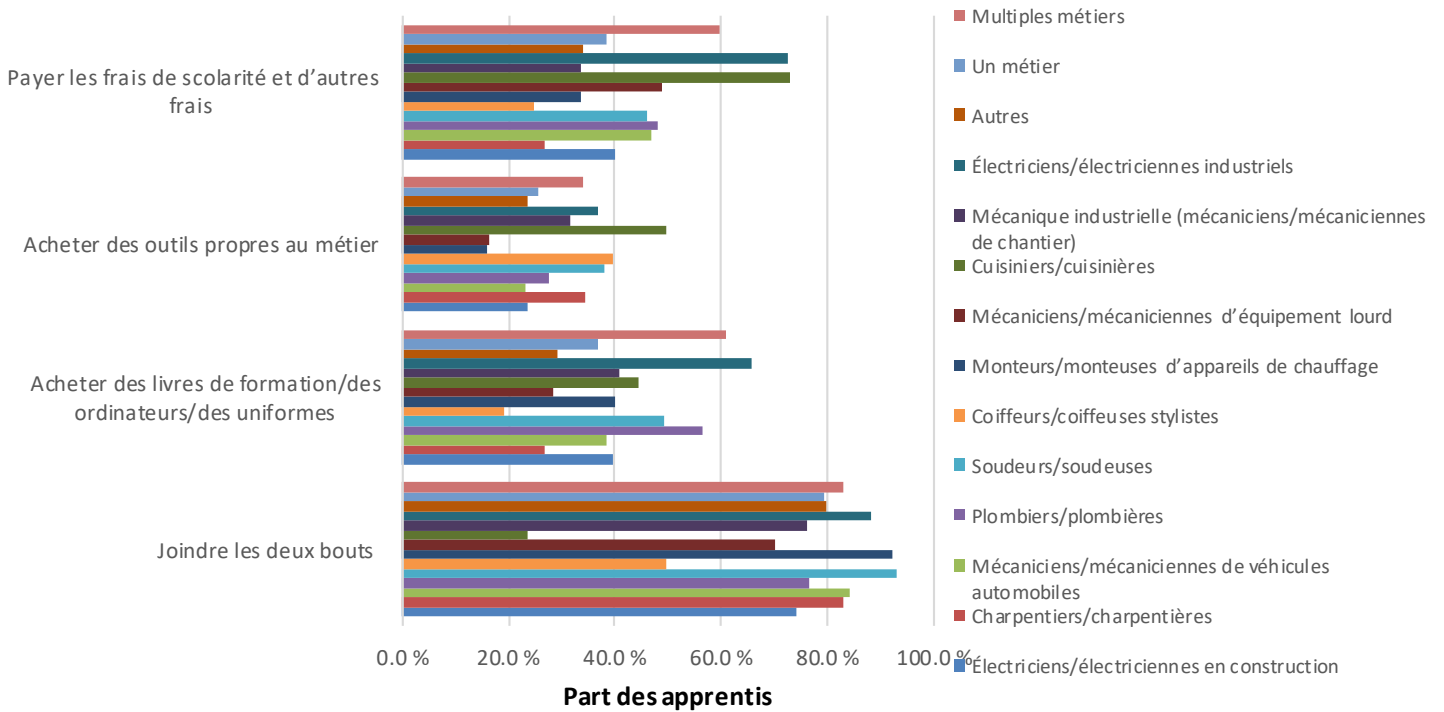
Figure 24 : Part des bénéficiaires indiquant que le prêt à grandement contribué à couvrir le coût de la formation d'apprenti, par groupes d'apprentis (N=1 083)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

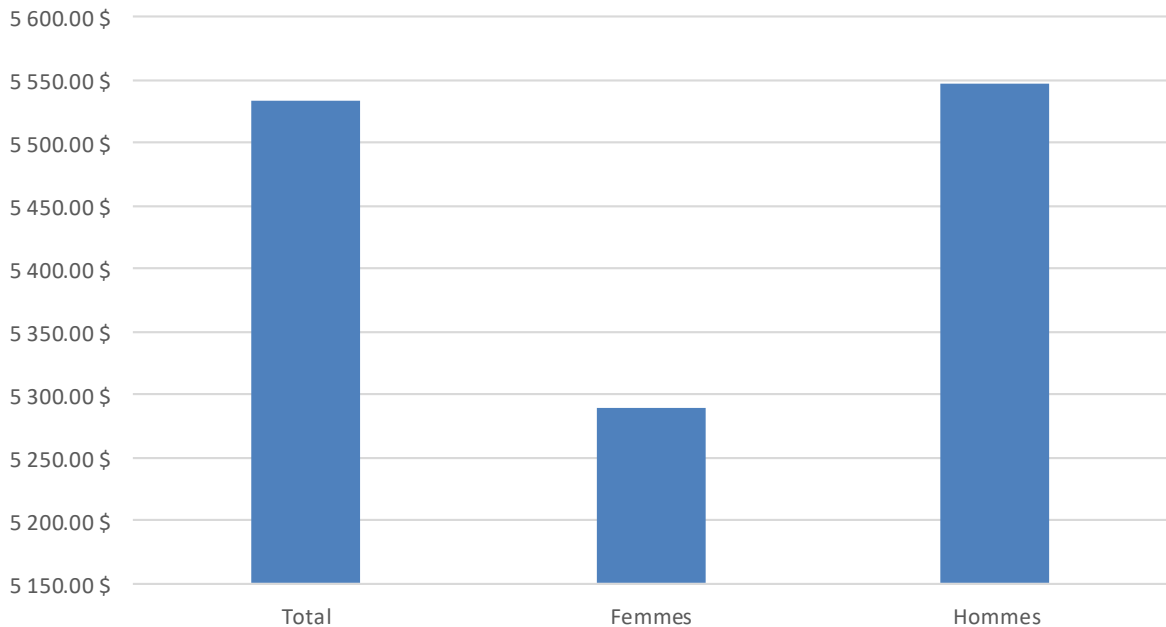
Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Figure 25 : Prêt canadien aux apprentis utilisé, par métier (N=1 083)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

Figure 26 : Montant total de la dette, par sexe

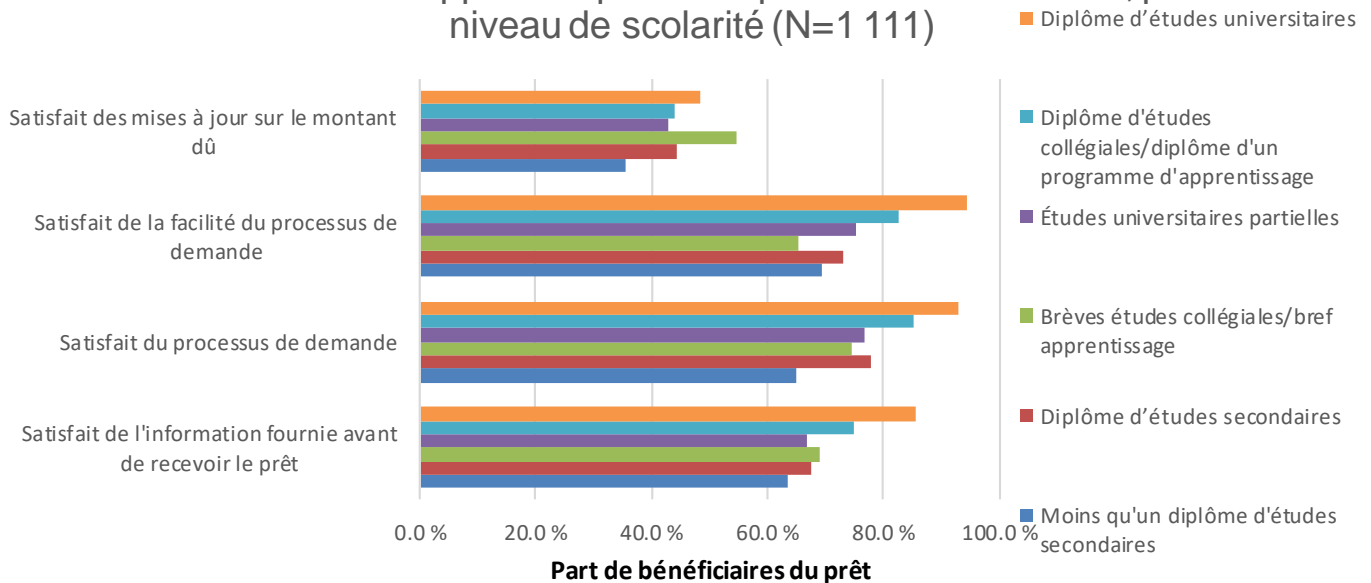


Source : EDSC, Données administratives sur le Prêt canadien aux apprentis.



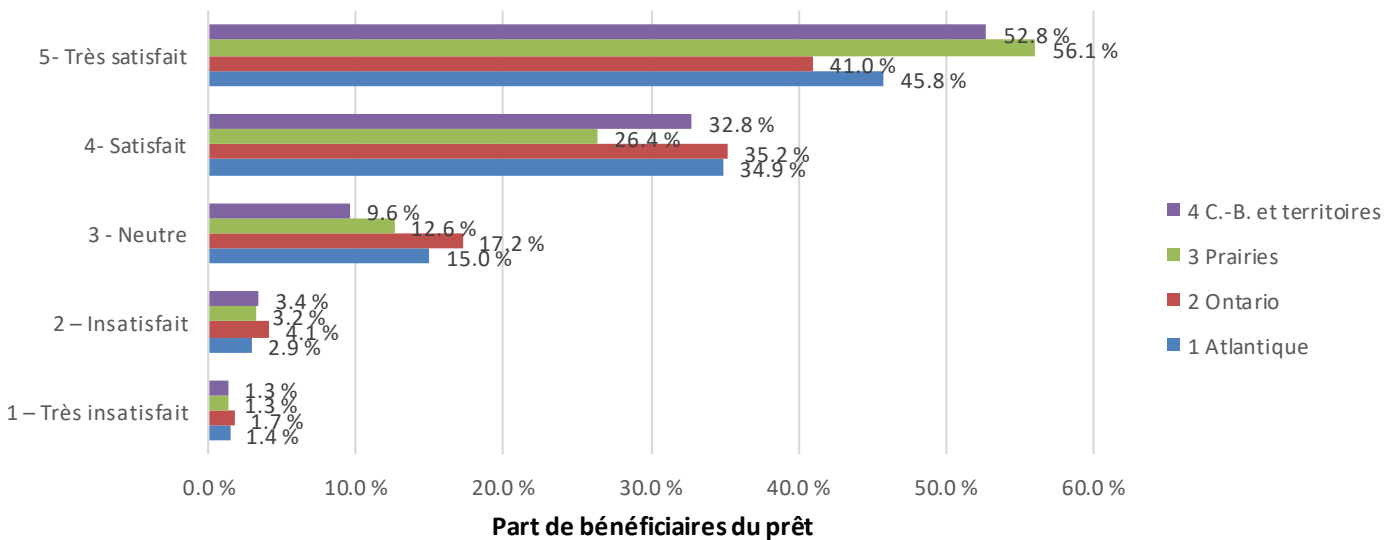
Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Figure 27 : Degré de satisfaction des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis quant à la prestation de services, par niveau de scolarité (N=1 111)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

Figure 28 : Rapidité de versement du prêt, par région (délai entre la demande et la réception). (N=1 083)

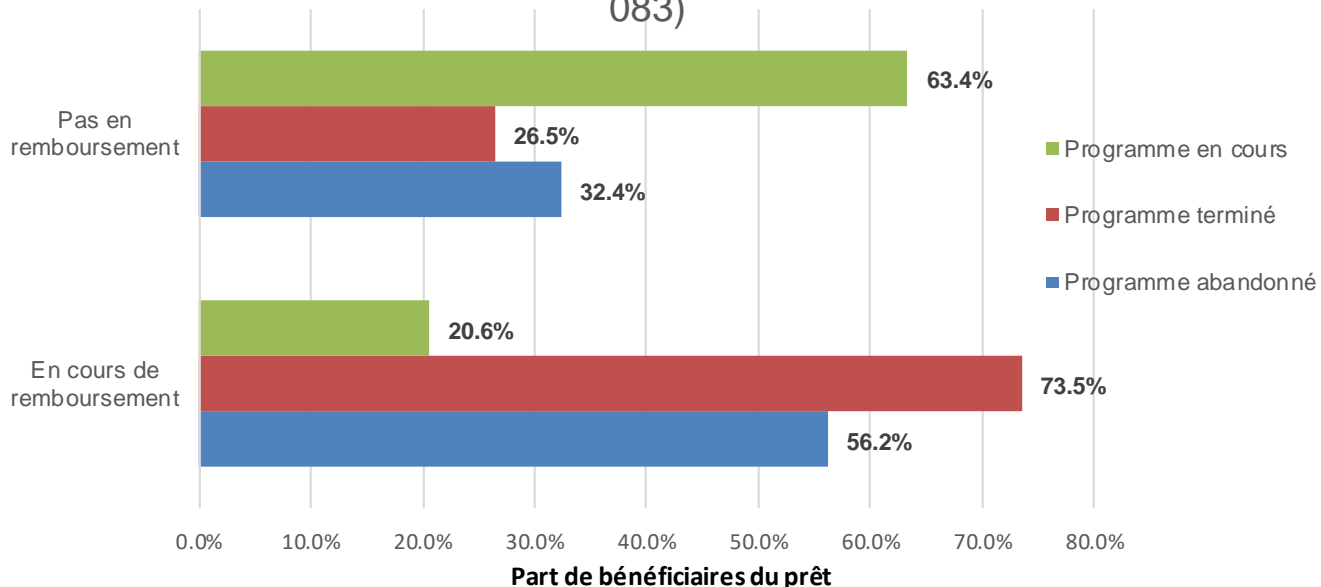


Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



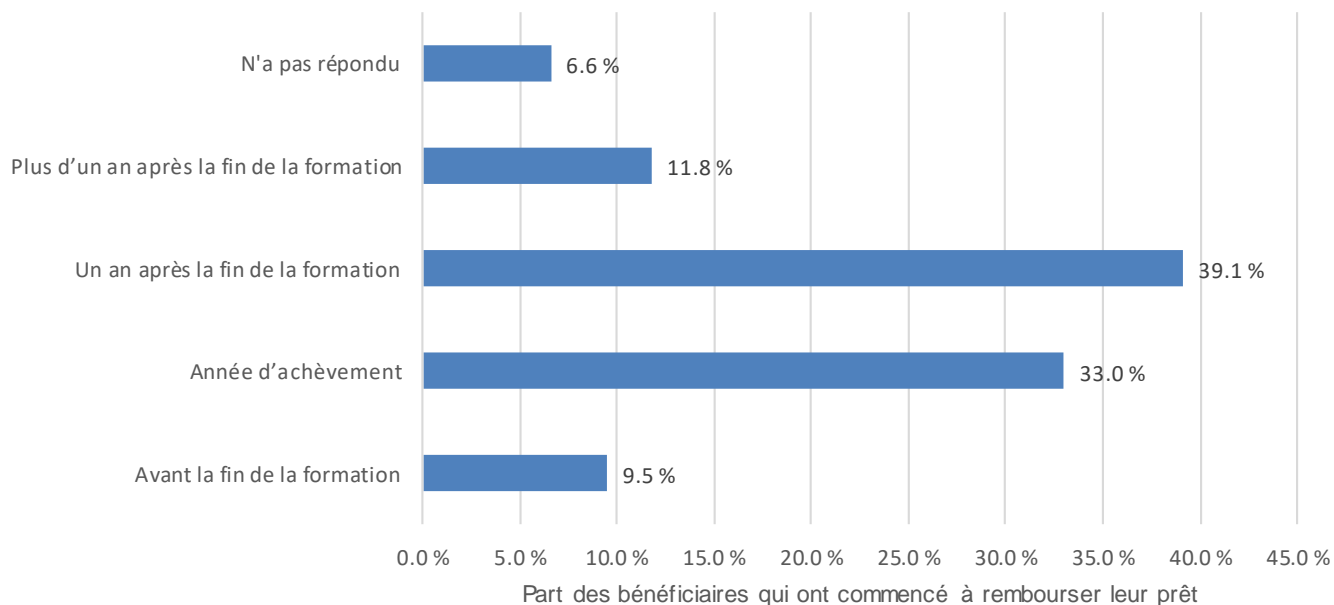
Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Figure 29 : Pourcentage de bénéficiaires qui ont commencé à rembourser leur prêt, selon le statut de leur apprentissage (N=1 083)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.

Figure 30 : Étape à laquelle les bénéficiaires commencent à rembourser leur prêt (N=354)

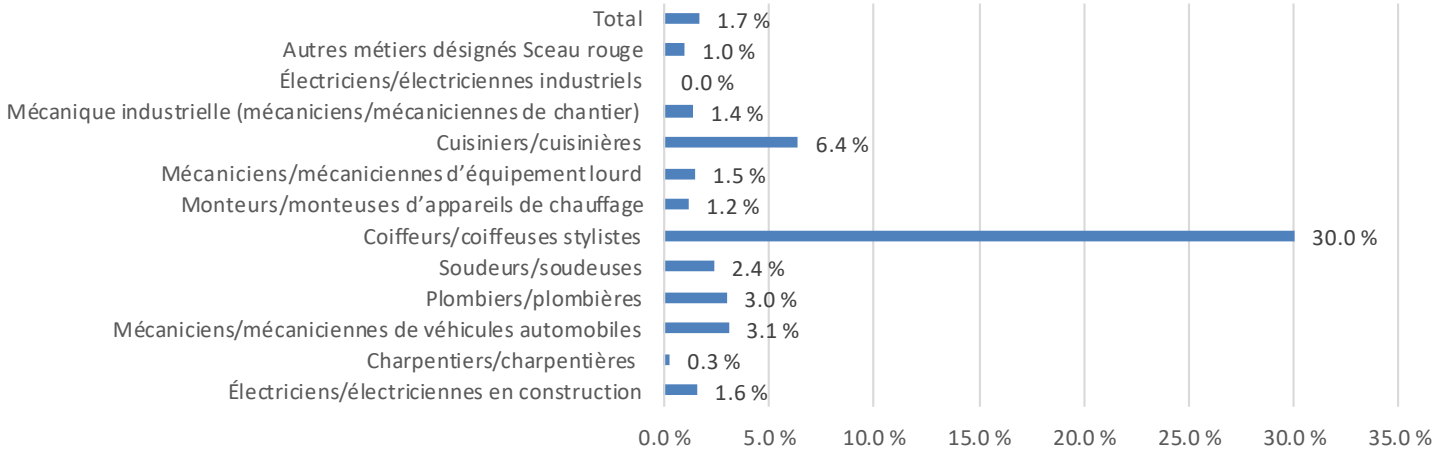


Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du Prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

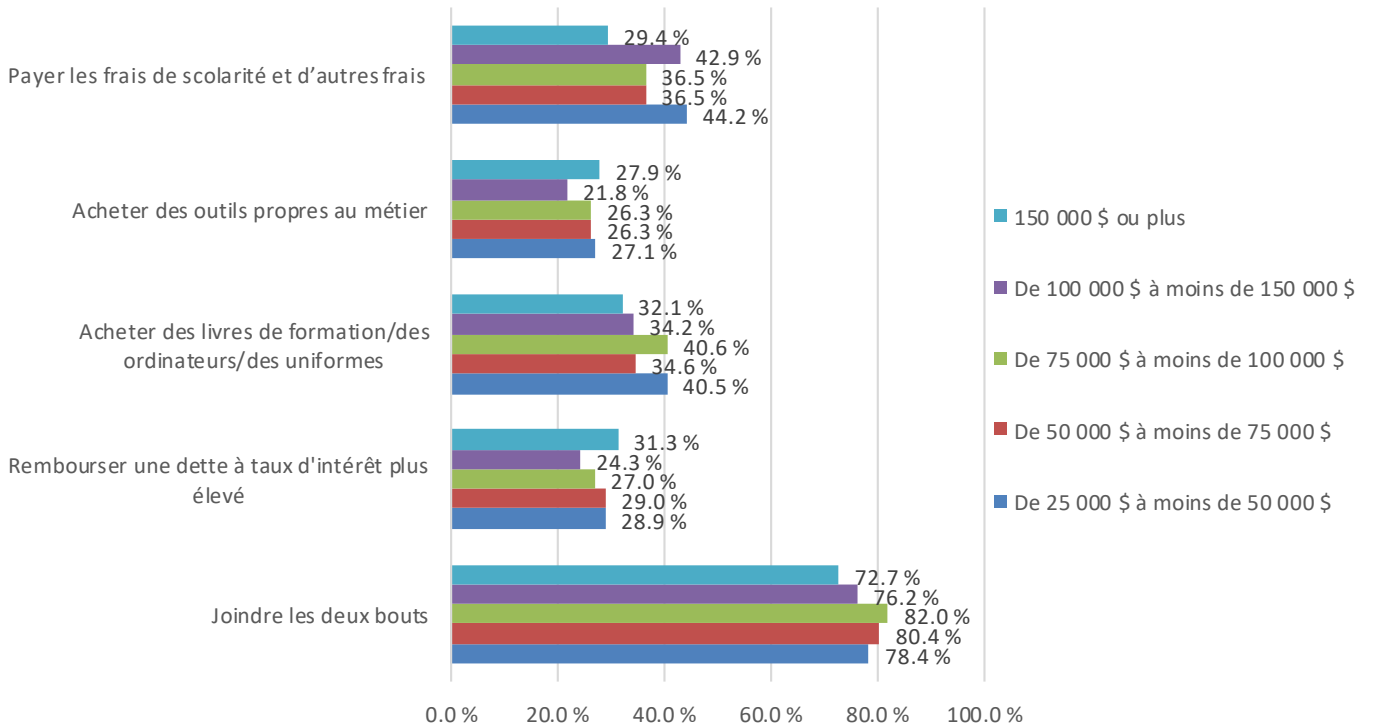
Figure 31 : Part des bénéficiaires du prêt qui ont commencé à rembourser leur prêt et qui ont fait appel au programme d'aide au remboursement



Part des bénéficiaires qui ont commencé à rembourser leur prêt

Source : EDSC, Données administratives sur le Prêt canadien aux apprentis.

Figure 32 : Part des bénéficiaires qui ont utilisé leur prêt aux fins suivantes (N=1 083)



Source : EDSC-PRA Inc. Enquête de 2019 auprès des bénéficiaires du prêt canadien aux apprentis et des non-bénéficiaires admissibles.



Annexe E : Chiffres et tableaux supplémentaires (suite)

Tableau 7 : Estimations à partir d'un modèle probit avec l'achèvement comme variable dépendante, par sexe

Paramètres	Tous les apprentis	Hommes	Femmes
Nombre d'apprentis	114 685	100 080	14 711
A utilisé le Prêt canadien aux apprentis (n'importe quel nombre de prêts)	0,96***	0,93***	0,50
Erreurs-types	(0,128)	(0,124)	(0,524)
Nombre de prêts utilisés par apprenti	-0,37***	-0,34***	-0,27
Erreurs-types	(0,121)	(0,117)	(0,516)

Remarque : *** Écart significatif à un degré de confiance de 1 %. ** Écart significatif à un degré de confiance de 5 %. * Écart significatif à un degré de confiance de 10 %.

Source : Données administratives du Système d'information sur les apprentis inscrits, sur les Subventions aux apprentis et l'assurance-emploi

Tableau 8 : Estimations à partir d'un modèle probit avec l'achèvement comme variable dépendante

Paramètres	Tous les apprentis	Métiers à certificat de compétence obligatoire	Métiers à certificat de compétence facultatif
Nombre d'observations	451 914	226 357	225 557
Prêt canadien aux apprentis utilisé	18,2***	15,7***	17,8***
Erreurs-types	(0,012)	(0,041)	(0,019)
Un prêt utilisé (points de pourcentage)	25,3***	23,5***	25,3***
Erreurs-types	(0,006)	(0,007)	(0,009)
Deux prêts utilisés (points de pourcentage)	31,7***	37,1***	18,8***
Erreurs-types	(0,023)	(0,16)	(0,064)
Trois prêts utilisés (points de pourcentage)	8,7	-10,6	49,0***
Erreurs-types	(0,090)	(0,112)	(0,013)

Remarque : *** Écart significatif à un degré de confiance de 1 %. ** Écart significatif à un degré de confiance de 5 %. * Écart significatif à un degré de confiance de 10 %.

Source : Données administratives du Système d'information sur les apprentis inscrits, sur les Subventions aux apprentis et l'assurance-emploi